

ANNEE 2010

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XIe LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2008-2009

COMPTE RENDU IN- EXTENSO

SEANCE DU LUNDI 05 JANVIER 2009

Sommaire

MINISTERE DE L'INTERIEUR

	<u>Pages</u>
1 - Membre du Gouvernement présent.....	02
2 - Ouverture de la séance.....	02
3 - Discussion générale.....	14
4 - Fin de la séance.....	77

Secrétaires élus

-Madame Aminata DIALLO  
-Monsieur Georges TENDENG

Présidence de

Monsieur Mamadou Seck,  
Président

Séance plénière du lundi 05 janvier 2009

*(La séance est ouverte à 16h 30)*

- 1 -

**Membre du Gouvernement présent**

Est au banc du Gouvernement :

Monsieur Cheikh Tidiane Sy, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur.

- 2 -

**Ouverture de la séance**

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Nos collègues :

MARIEME GUEYE GASSAMA

OUSMANE SOW HUCHARD

YOUSSOUPH DIOP

MOUSSA DAFPE

NDIAWAR WADE

S'excusent de ne pas pouvoir assister à cette séance.

Y a-t-il des observations ?

Nos collègues sont excusés.

Mes chers Collègues, j'ai reçu l'affaire suivante : projet de loi n° 68/2008 modifiant les articles L 189, L 190, L 193, L 225, L 226, L 239, L 242, L 244 et L 245 du Code électoral. Acte est donné du dépôt de cette affaire qui a été examinée par la commission compétente. Je rappelle que Monsieur le Président de la République demande son examen en procédure d'urgence. Conformément aux dispositions de l'article 73 alinéa 1 du Règlement intérieur, l'urgence est de droit lorsqu'elle est demandée par Monsieur le Président de la République.

L'ordre du jour appelle donc l'examen du projet de loi n° 68/2008.

La parole est à notre collègue Seydou Diouf, rapporteur de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains.

### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Monsieur le Ministre,

Mes Chers Collègues,

La Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains s'est réunie le vendredi 02 janvier 2009, dans la salle de la Commission des Finances, sous la présidence de Monsieur Aly LO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n°68/2008 modifiant les articles L 189, L 190, L 193, L 225, L 226, L 239, L 242, L 244 et L 245 du Code électoral.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Cheikh Tidiane SY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, entouré de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président, après avoir souhaité la bienvenue à Monsieur le Ministre d'Etat et à ses collaborateurs, lui offrira ses vœux de succès à l'entame de la nouvelle année avant de lui donner la parole pour la présentation du projet de loi.

Prenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat remerciera le Président de la Commission pour ses propos aimables qui traduisent la sympathie et

Commission.

Il présentera, à son tour, ses vœux aux honorables députés, en se réjouissant de l'opportunité qui lui est offerte par Monsieur le Président de la République de poursuivre la collaboration avec la Commission des Lois dans le sens de la consolidation de l'édifice institutionnel de notre pays.

Abordant l'exposé des motifs du projet de loi, Monsieur le Ministre d'Etat, rappellera que le mode de scrutin institué à la faveur de la modification du Code électoral par la loi 2006-41 du 11 décembre 2006 reposait, s'agissant des élections locales, sur un scrutin mixte allouant 2/5 des sièges à pouvoir à la liste majoritaire et 3/5 à la liste proportionnelle.

A l'évidence, il s'avère que cette clef de répartition peut être source d'instabilité dans le fonctionnement des Conseils locaux, voire d'incohérence dans leur composition.

C'est pourquoi, dans un souci de clarté et de stabilité, le Gouvernement propose de revenir à la traditionnelle clef de répartition de 50 % à la liste majoritaire et 50 % à la liste proportionnelle.

En outre, avec l'augmentation constatée de la population au cours des dernières années, il est apparu opportun de revoir à la hausse le nombre de conseillers par Collectivités locales.

Telles sont, dira Monsieur le Ministre d'Etat, les raisons qui motivent le projet de loi soumis à l'examen des membres de la Commission.

A la suite de l'exposé introductif de Monsieur le Ministre d'Etat, vos Commissaires sont intervenus pour se réjouir de l'opportunité du projet de loi avant de formuler des suggestions.

Au préalable, vos Commissaires, dans un élan unanime, ont déploré la perte tragique du fonctionnaire de Police, Monsieur Birane CISSE DEME, décédé récemment à Kaolack dans l'exercice de ses fonctions.

Ils ont, à ce titre, présenté leurs condoléances aux membres de sa famille, à la Police nationale en général et à Monsieur le Ministre d'Etat en particulier.

Vos Commissaires n'ont toutefois pas manqué d'attirer l'attention de Monsieur le Ministre d'Etat sur la nécessité, chaque fois que de besoin, de veiller au respect de l'autorité de l'Etat.

De l'avis de vos Commissaires, la sécurité des personnes et des biens, au même titre que les besoins en santé, en éducation ou en emploi, mérite des réponses quotidiennes de l'Etat mais nécessite surtout qu'une attention particulière soit accordée au statut de ceux qui en ont la charge.

La prochaine discussion du projet de loi sur le statut de la police sera l'occasion pour vos Commissaires de revenir plus largement sur « la sécurisation de ceux qui sont chargés de sécuriser la République ».

Revenant au contenu du projet de loi proprement dit, les interventions de vos Commissaires y afférentes peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

### **1°) La pertinence de la nouvelle clef de répartition**

De l'avis de vos Commissaires, il est arrivé trop souvent que par le truchement des « combines politiciennes », un candidat d'une liste minoritaire prenne la tête d'un exécutif local au détriment du candidat de la liste majoritaire.

De même un exécutif local élu à une courte majorité peut être confronté à un effritement de sa majorité entraînant de fait un blocage dans le fonctionnement du Conseil et, subséquemment, l'installation d'une délégation spéciale.

Pour faire face à ces paradoxes qui sont contraires à la volonté du suffrage universel, vos Commissaires considèrent que le projet de loi proposé est d'une pertinence avérée en ce qu'il permet d'assurer une majorité confortable à la liste sortie vainqueur des élections et une stabilité dans le fonctionnement du Conseil local.

### **2°) L'augmentation justifiée du nombre de Conseillers locaux**

Pour vos Commissaires, l'augmentation du nombre de Conseillers est parfaitement justifiée au regard de l'accroissement de la population au cours des dernières années.

Dans ce cadre, certains Commissaires ont attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité de disposer de statistiques démographiques fiables.

D'autres Commissaires ont évoqué les grandes disparités, voire les incohérences nées des tranches de populations retenues.

Ainsi, une Collectivité locale de 60.000 habitants se retrouverait avec 46 conseillers là où une autre de 60.001 habitants bénéficierait de 80 conseillers.

### **3°) La nécessité de lutter contre la « transhumance » des Conseillers locaux**

De l'avis de certains Commissaires, les dispositions de l'article 60 alinéa 1<sup>er</sup> de la Constitution, qui prévoient la déchéance du mandat de tout député qui démissionne de son Parti, devraient être étendues aux Conseillers municipaux, ruraux et régionaux.

En effet, l'absence de dispositions analogues dans les Collectivités locales est à l'origine de situations où des partis politiques minoritaires aux élections, ou qui n'ont même pas participé aux élections, se retrouvent assurant le contrôle des Collectivités locales, au détriment du parti dont la liste est sortie vainqueur des élections.

### **4°) La prise en compte du genre dans la confection des listes**

Cette question a fait l'objet d'un débat approfondi. D'abord parce qu'il semblait n'être prévue que pour les Conseils municipaux et ruraux, mais ensuite parce que l'expression utilisée dans le projet de loi est apparue vague aux yeux de certains Commissaires.

Pour ces derniers, en effet, l'expression « prise en compte du genre », ne renseigne pas sur les intentions du Gouvernement relativement à la « Parité » qui semblait acquise depuis la modification de l'article 7 de la Constitution.

Pour ces Commissaires, si le Gouvernement a cru devoir proposer au parlement une modification de la Constitution en son article 7 à la suite de la décision du Conseil Constitutionnel excluant toute discrimination fondée sur le sexe entre autres dans la confection des listes, c'est bien parce que Monsieur le Président de la République tenait à une

répartition paritaire entre hommes et femmes dans les listes de candidats, comme son parti en a donné l'exemple aux dernières élections législatives.

A les en croire, l'opinion publique de manière générale et les organisations de femmes en particulier retiennent qu'avec la modification de l'article 7 de la Constitution, la « parité » est consacrée par notre Charte fondamentale.

Pour d'autres Commissaires en revanche, la question de la « parité » doit être appréciée avec grande précaution. D'abord parce que si elle est envisageable en milieu urbain, elle ne l'est pas forcément en milieu rural pour des raisons sociologiques.

Ensuite parce que l'article modifié n'instaure pas explicitement la « parité » mais « garantit l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives ».

Pour les tenants de cette thèse le rappel de la décision par laquelle le Conseil constitutionnel proscrivait toute discrimination fondée sur le sexe n'est pas superfétatoire.

#### **5°) L'élection des Exécutifs locaux au suffrage universel**

A en croire certains Commissaires, l'état d'avancement de notre processus de décentralisation, qui a transformé nos Collectivités locales en de véritables acteurs du développement économique, social et culturel, devrait favoriser l'élection de leurs exécutifs au suffrage universel.

A tout le moins, il eût été pertinent que les têtes de liste soient directement élues aux fonctions exécutives locales.

Une telle démarche accorderait plus de légitimité à l'édile local et aurait le mérite de la clarté pour le citoyen électeur qui saura qu'en votant pour une liste, il vote à la fois pour un programme et un candidat chargé de le mettre en œuvre, une fois la liste élue.

Même s'ils trouvent cette perspective intéressante, certains Commissaires ont émis des réserves quant à sa mise en œuvre, d'abord parce qu'elle constituerait un danger pour la cohésion des Partis politiques, nécessaire au fonctionnement du jeu démocratique, ensuite

parce qu'elle remettrait en cause un autre principe démocratique qui accorde l'éligibilité à tout électeur qui, en l'espèce, sera un Conseiller régulièrement élu.

## **6°) Le Contrôle de la gestion des Exécutif locaux**

Au regard des dérives notées dans certaines Collectivités locales, dont certaines ont été mises en exergue, telles la mauvaise gestion, les problèmes fonciers, l'absentéisme prolongé de certains exécutifs locaux ou la non-production de comptes administratifs pendant tout un mandat, des Commissaires ont souligné l'acuité du renforcement des mécanismes de contrôle dans les Collectivités locales.

A cet égard, s'il est constant qu'en vertu des dispositions du Code des Collectivités locales, il est instauré un contrôle de légalité et un contrôle budgétaire assurés par le représentant de l'Etat, et que Monsieur le Président de la République est la seule autorité habilitée à prononcer la révocation d'un exécutif local, il n'en demeure pas moins utile de renforcer les prérogatives des Conseillers locaux en matière de contrôle de leurs exécutifs.

En effet, il serait pertinent que les Conseillers qui ont élu un exécutif puissent, eux aussi, exercer sur lui un contrôle assorti de proposition de sanctions le cas échéant, tout au long du mandat.

A côté de ces points qui ont fait l'objet d'un débat approfondi, des Commissaires ont soulevé des questions ayant trait :

- au choix de chiffres pairs s'agissant du nombre de Conseillers à élire ;
- à la modification de la Carte électorale consécutivement à la création de nouvelles régions ;
- à la disponibilité du matériel et des ressources budgétaires ;
- à la communalisation des Communautés rurales ;
- à l'entrée en vigueur possible du statut de l'élu local actuellement en cours d'élaboration et qui prévoit l'élection des exécutifs locaux au suffrage universel.

En réponse à toutes ces interpellations, Monsieur le Ministre d'Etat commencera par proposer un amendement à l'article L 242 du projet de loi pour renforcer la cohérence dans la détermination du nombre de

Conseillers par tranche de population prenant ainsi en compte les préoccupations émises par vos Commissaires.

Ainsi l'article L 242 serait modifié comme suit :

- 46 membres pour les Communautés rurales de 15.001 à 50.000 habitants ;
- 50 membres pour les Communautés rurales de 50.0001 à 60.000 habitants ;
- 56 membres pour les Communautés rurales de 60.001 à 70.000 habitants ;
- 80 membres pour les Communautés rurales de plus de 70.000 habitants.

Revenant sur la question de la prise en compte du genre, Monsieur le Ministre d'Etat rappellera que la loi sur la « Parité » a été gelée parce qu'ayant soulevé en son temps, des réserves du Conseil Constitutionnel.

La préoccupation actuelle du Gouvernement est donc une prise en compte effective du genre dans les investitures pour tous les ordres de Collectivités locales comme le prévoient les articles L 201 du Code électoral s'agissant du Conseil régional, L 239 et L 244 du projet de loi s'agissant respectivement du Conseil municipal et du Conseil rural.

A son avis personnel, avec ou sans parité, toute liste qui veut remporter des élections gagnerait à assurer une participation massive des femmes.

Evoquant l'option du projet de loi de recourir au choix de nombres pairs dans la détermination du nombre de Conseillers, elle procède, selon lui, à la fois d'un souci d'éviter toute difficulté dans l'organisation de la suppléance et, surtout du bon sens dès lors que pour rendre opérationnelle la clé de répartition de 50 % - 50 %, il fallait avoir un divisible de deux.

En outre sous l'empire de l'ancien système des  $\frac{2}{5}$  –  $\frac{3}{5}$ , il fallait à chaque fois disposer d'un nombre multiple de cinq pour pouvoir faire la répartition entre Conseillers élus au scrutin majoritaire et ceux élus au scrutin proportionnel.

Abordant la question relative à la carte électorale, Monsieur le Ministre d'Etat tiendra à rassurer vos Commissaires que toutes les dispositions devant permettre l'opérationnalisation des modifications et innovations

apportées ont été prises tant au plan matériel qu'au plan des actes réglementaires.

C'est ainsi qu'il a été retenu par les équipes qui sont sur le terrain 6.136 lieux de vote et 11.622 bureaux de vote. Toutefois, la liste définitive sera arrêtée 25 jours avant le démarrage de la Campagne électorale par un arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

De même, Monsieur le Ministre d'Etat informera vos Commissaires que le projet de décret portant création de Communes d'arrondissement dans la ville de Thiès est déjà prêt.

Au chapitre de la révision des listes électorales qui vient d'être bouclée, Monsieur le Ministre d'Etat déplorera le peu d'engouement que l'opération a suscité auprès de nos compatriotes et surtout des partis politiques qui ont brillé par leur absence dans les Commissions.

A son avis, l'explication serait que notre pays a atteint le plafond avec les cinq millions d'inscrits sur le fichier électoral.

S'agissant des cartes d'électeurs pour les nouvelles circonscriptions, Monsieur le Ministre d'Etat informera qu'elles ont toutes été produites et que ses services sont en train de procéder à leur tri.

Pour conclure sur ce projet relatif à la préparation des élections, Monsieur le Ministre d'Etat se réjouira que Monsieur le Président de la République ait réaffirmé la volonté du Gouvernement d'organiser ces élections prenant ainsi le contre-pied de ceux qui pensaient, à tort, qu'elles n'auraient pas lieu.

Ainsi, Monsieur le Ministre d'Etat, en appellera à la responsabilité des différents acteurs qui n'ont aucun intérêt à mettre en œuvre des stratégies destinées à déstabiliser l'ordre républicain comme ce qui s'est passé récemment dans certaines localités du pays. En tout état de cause, l'Etat veillera pour que force reste à la loi.

Concernant le statut de l'élu local, Monsieur le Ministre d'Etat assurera que l'élaboration du texte y relatif est très avancée et que son collègue chargé des Collectivités locales, qui en est le maître d'œuvre, est en concertation permanente avec les associations d'élus locaux.

Revenant sur l'élection des exécutifs locaux au suffrage universel, Monsieur le Ministre d'Etat rappellera, qu'à l'évidence, il n'existe pas de système électoral parfait. Bien que pertinente, cette perspective n'en comporte pas moins un risque pour les partis politiques et son opérationnalisation ne peut être envisagée pour les prochaines élections locales compte tenu des contraintes de délais.

Enfin, abordant la question de la communalisation des Communautés rurales, Monsieur le Ministre d'Etat confirmera l'option de Monsieur le Président de la République d'aller dans cette direction.

Il s'agit maintenant d'en définir les modalités pratiques, question sur laquelle est en train de travailler Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Collectivités locales.

Satisfaits des réponses de Monsieur le Ministre d'Etat, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi n°68/2008 modifiant les articles L 189, L 190, L 193, L 225, L 226, L 239, L 242, L 244 et L 245 du Code électoral et vous demandent d'en faire autant s'il ne soulève de votre part aucune objection majeure.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le rapporteur.

Monsieur le Ministre d'Etat, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

### **MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je voudrais, Monsieur le Président, remercier le Rapporteur pour son rapport et le féliciter chaleureusement pour la clarté, la concision de ce rapport qui, de mon point de vue, reflète très fidèlement les débats qui ont marqué l'examen de ce projet de loi.

Je voudrais, tout simplement, corriger à la page 3 le nom de l'agent de police qui a été victime à la suite de la mission d'intervention à laquelle il participait. Il s'agit de Bocar Samba Dème.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, à ce stade, je voudrais demander à votre auguste Assemblée d'introduire un nouvel amendement au projet de loi, si la procédure le permet.

Il s'agit de l'article L193. Je voudrais d'abord expliquer les mobiles qui nous poussent à proposer cet amendement : le nombre des suppléants des listes de candidats au scrutin proportionnel pour l'élection des conseillers régionaux, municipaux et ruraux est égal à la moitié des sièges à pourvoir (50/50). Or, ce nombre de sièges à pourvoir peut être impair, c'est-à-dire devenir non divisible par deux. Par exemple, une collectivité locale qui doit comporter 30 conseillers aura pour le scrutin majoritaire 15, pour le scrutin proportionnel 15, et un nombre de suppléants au scrutin proportionnel 15/2 qui devient 7,5. Vous comprendrez qu'on ne puisse pas avoir la moitié d'un conseiller. C'est pourquoi donc nous vous proposons l'amendement qui suit :

Insérer au 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article L 193 la phrase ainsi libellée.

« Toutefois, au cas où le nombre de conseillers à élire est impair, il est alors augmenté d'une unité pour déterminer, avec exactitude, la liste des suppléants ». Et insérer au 2<sup>e</sup> alinéa des articles L 222 et L 245, la phrase ainsi libellée : « Toutefois, au cas où le nombre de conseillers à élire est impair, il est alors augmenté d'une unité pour déterminer avec exactitude la liste des suppléants ».

Voilà Monsieur le Président l'amendement que le Gouvernement vous propose et soumet à votre attention.

Merci.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.

Je signale à mes collègues qu'ils ont tous reçu copie du texte de l'amendement.

Chers Collègues, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

Abdoulaye BABOU

Chérif Elwaly DIOP

La parole est à notre collègue Abdoulaye BABOU.

## MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Je vous remercie Monsieur le Président. Je voudrais féliciter notre collègue Seydou DIOUF qui, comme à l'accoutumé, nous présente des rapports d'excellente facture. Je voudrais inviter mes collègues à se reporter à la page 6,4<sup>e</sup> paragraphe « pour les tenants de cette thèse, le rappel de la décision par laquelle le Conseil Constitutionnel prescrivait toute discrimination fondée sur le sexe n'est pas superfétatoire » en réalité il ne s'agit pas du verbe **prescrire** mais du verbe **proscrire**. Maintenant pour la fin à la page 10 « satisfaits des réponses de Monsieur le Ministre d'Etat, vos commissaires ont adopté à l'unanimité le projet de loi [Tel, tel...] on devait ajouter : vos commissaires ont adopté à l'unanimité le projet de loi amendé. Parce qu'il y a eu un amendement du Gouvernement que nous avons adopté aussi à l'unanimité en commission. Je vous remercie, Monsieur le Président.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Chérif Elwaly DIOP.

## MONSIEUR CHERIF ELWALY DIOP

Je vous remercie, Monsieur le Président.  
Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes chers Collègues,

Je remercie notre collègue Seydou DIOUF pour le rapport qu'il nous a proposé, mais je voudrais vous demander de regarder à la page 8, il y a une petite coquille à l'alinéa 3 : « Revenant sur la question de la prise en compte du genre, Monsieur le Ministre d'Etat rappellera que la loi sur la parité a été gelée », ée. Sur la même page « La clé de répartition de 50%, il fallait avoir un divisible de 2 » je ne sais pas si « divisible » existe en tant que substantif mais je crois qu'il serait mieux de mettre « un multiple de 2 ou un chiffre divisible par 2.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Rapporteur, sur les observations ?

## **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Je prends acte des observations, je pense qu'elles sont utiles et pertinentes.

Merci.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Ministre d'Etat ?

Je vous remercie.

-3-

## **Discussion Générale**

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la commission.

Quels sont ceux qui veulent prendre la parole ?

Voici la liste des orateurs :

SAMBA DIOULDE THIAM

MOUSLY DIAKHATE

NDIAWAR TOURE

MOUSTAPHA CISSE LO

EL HADJI WACK LY

IBRA DIOUF

CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE

ALIOU DIA

ADAMA SOW

THIAMBA SECK

ABDOU KHADIM GUEYE

MBAYE NDIAYE

ABABACAR BA  
TAFSIR THIOYE  
ABDOULAYE BABOU  
MAMADOU LAMINE DRAME  
ABDOU SANE  
EL HADJI MAMOUR CISSE  
NDEYE FATOU TOURE  
MBAYE NIANG  
MAMADOU DIOUF  
AÏSSATOU MBODJ  
MOUSSA SY  
MASSECK GUEYE  
ABDOURAHMANE SOW  
ALIOU AIDARA SYLLA  
GNAGNA THOURE  
SEYDOU DIOUF  
DOUDOU WADE

La liste est close.

La parole est à notre collègue SAMBA DIOULDE THIAM.

**MONSIEUR SAMBA DIOULDE THIAM**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour vous présenter personnellement mes vœux, les présenter à Monsieur le Ministre d'Etat, et à travers lui, au Gouvernement et à Monsieur le Président de la République, à l'ensemble de mes collègues également.

Monsieur le Président, tout à l'heure, vous avez annoncé que vous prenez acte du dépôt de la loi n° 68/2008, modifiant les articles, etc. devant nous et vous avez ajouté que Monsieur le Président de la République avait demandé l'examen de ce texte en procédure d'urgence.

Je voudrais vous interroger sur la procédure d'urgence. Est-ce qu'elle signifie que séance tenante, nous examinons cette loi sans la communiquer à une commission pour l'examiner ? Mais j'observe que la commission s'est réunie le 2. Alors, je voudrais savoir sur la base de quel document légal vous avez pu réunir la commission ? Nous n'avons pas respecté la forme, semble-t-il.

Il est important en démocratie, en République que les formes légales soient respectées ? Je pose la question s'il n'y a pas eu respect de la forme, je souhaiterais à cet étape qu'il y ait une suspension, même d'une demie heure, qu'on nous dise que la commission se réunit, qu'elle fasse semblant de se réunir, qu'on se retrouve ici pour examiner les choses. Parce qu'il faut y mettre les formes, il faut être très très attentif aux formes, Monsieur le Président.

Ceci dit, je viens sur la clé de répartition à laquelle on renonce pour aller à la clé de répartition  $\frac{1}{2}$  ou 50 %, 50 %. Je suis malheureux que cette question soit soumise à notre Assemblée, parce qu'il y a deux ans, nous nous étions réunis longuement à l'Ecole de Police, avec un certain nombre de partis politiques de la majorité et de l'opposition pour discuter et nous mettre d'accord sur une clé de répartition. C'est à la suite de cet accord que le Gouvernement avait soumis à notre auguste Assemblée la loi de 2006 qu'aujourd'hui nous sommes en train de réviser. Je le dis par honnêteté, parce qu'il y a des partis qui ne sont pas à l'Assemblée aujourd'hui, mais qui font partie du paysage politique. Ils étaient d'accord avec nous pour qu'on reste à la clé de répartition  $\frac{2}{5}$  et  $\frac{3}{5}$ . Il y avait des raisons de fond pour cela. Parce que nous avons dit que le pouvoir local aussi important soit –il, n'est quand même pas un enjeu de pouvoir pour l'existence nationale et qu'il fallait donner à la démocratie des chances pour qu'au niveau local les collectivités qui font une gestion de proximité apprennent à se mettre d'accord et à travailler entre elles. On va modifier la clé de répartition. Je le dis simplement, parce que j'étais là- bas et que

je suis ici aujourd'hui. Je serai malheureux, sur ce point là au moins je m'abstiendrai pour rester honnête avec moi.

Enfin, c'est la question genre. Sur la question genre, je pense qu'il faut respecter la décision du Conseil Constitutionnel. Puisque le Conseil Constitutionnel nous a fait renoncer à aller plus loin, il est inutile d'exprimer des désirs par rapport à cela et dire très clairement : restez dans les termes qui correspondent à ce que le Conseil Constitutionnel a dit au lieu de laisser dans la loi des dispositions qui n'ont aucun caractère, ni contraignant, ni même ne permettant pas de travailler ! Parce qu'on dit qu'il faut tenir compte du genre. Mais, s'il y a une femme sur une liste de 100, on a tenu compte du genre. S'il y a un homme sur une liste de 100 avec 99 femmes, on a tenu compte du genre. Donc quel est le problème ici ? Puisqu'on ne peut pas légiférer, il faut l'enlever.

Je vous remercie.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

Il me demande s'il faut répondre à la question. Donc, on reviendra là-dessus. La parole est à notre collègue Mously DIAKHATE.

#### **MADAME MOUSLY DIAKHATE**

(Intervention en Wolof).

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, chère Collègue.

La parole est à notre collègue Ndiawar TOURE.

#### **MONSIEUR NDIAWAR TOURE**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

(Intervention en Wolof).

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Moustapha Cissé LO.

## MONSIEUR MOUSTAPHA CISSE LO

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes chers Collègues.

(**Début Intervention en Wolof**)...Appeler les acteurs pour que l'ordre républicain soit respecté. Oui, dans un Etat de droit l'ordre républicain doit être respecté, on a agressé ces personnes... (**Passage en wolof**)... Elles ont été manipulés par des PDS, la violence c'est le PDS ! Ils ont menacé, je suis du PDS, j'ai été menacé, je serai sur le terrain, je vais battre campagne. Prenez toutes vos responsabilités parce que la violence ce n'est pas les autres partis, ce sont nos frères de parti qui font la violence !

C'est la vérité, il faut aider le Président de la République. Il faut que l'ordre républicain soit respecté, nous sommes dans un pays de droit, de démocratie! Le reste, je suis en face de ma sœur, je ne vous répondrais pas, je n'en ai pas besoin, nous serons sur le terrain, nous nous connaissons, je n'ai pas besoin de répondre parce qu'on a quelques liens et je vous respecte. Je n'ai pas besoin de vous dire quoi que ce soit, j'ai dit que je vais vous battre. J'aurai une liste, je vous battraï à Touba ! C'est la vérité et le Président jugera.

Je vous remercie.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Wack LY.

## MONSIEUR EL HADJI WACK LY

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes chers Collègues,

Je peux me permettre de sanctionner positivement votre projet de loi mais ce ne sera pas avant de vous faire quelques remarques.

Monsieur le Président le projet de loi n° 68/2008 soumis à notre examen ne nous pose pas un problème majeur en tant que citoyen, ni en tant que député, mais en tant que militant du PDS qui a été dans l'opposition et qui a toujours revendiqué la démocratie.

Il est aberrant, Monsieur le Ministre d'Etat, que dans un système démocratique pure, qu'à la base, qu'un groupe qui a une avance de moins d'1 % puisse avoir plus de 60 % des élus, c'est pourquoi la réforme de 2006 qui avait instauré le système des 2/5, 3/5 a été salubre, même si on a pas eu la chance de l'expérimenter. On ne peut pas en juger comme vous le faites dans l'exposé des motifs parce que nous ne l'avons pas expérimenté sur le terrain. Ce qui me gêne dans cette modification, c'est qu'on revient au système du Parti Socialiste. C'est la énième fois qu'on retourne à la doctrine des socialistes, Monsieur le Ministre d'Etat.

Cela m'amène aujourd'hui, en tant que militant du PDS à m'interroger s'il n'y a pas lieu pour nous PDS de reconnaître publiquement que, sur bien des points, Monsieur le Ministre, nous nous sommes trompés et que nos adversaires avaient raison. Cela aura l'avantage d'éclaircir notre parti, mais aussi nous n'en sortirons que grandis. Monsieur le Ministre, cela m'amène à parler un peu de la dimension genre. Ma position, Monsieur le Ministre d'Etat, est que l'égalité des genres ne se décrète pas, elle s'acquière, elle doit être conquise. Je vous donne en exemple la Thaïlande où, depuis 20 ans, ce sont deux femmes qui dominent la scène politique nationale.

Monsieur le Ministre d'Etat, je terminerai par vous suggérer, à l'image de ce qui se fait à l'Assemblée nationale, qu'on puisse avoir la possibilité pour un certain nombre de conseillers, de mettre fin au mandat d'un maire, d'un président de conseil rural, ou d'un président de conseil régional, pour être en harmonie avec nous-mêmes.

Enfin, Monsieur le Ministre, la démocratie c'est l'égalité des chances. Je suis mal à l'aise en tant que militant du parti au pouvoir. Quand on attend deux semaines avant la date de dépôt pour procéder à des modifications, ou attendre un décret qui doit tomber pour les communes d'arrondissement de Thiès. Monsieur le Ministre d'Etat, je pense que ce n'est pas une bonne chose.

Monsieur le Président,

Mes chers Collègues,

Frères et sœurs,

Ce n'est pas une très bonne chose pour le PDS.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Ibra Diouf.

### **MONSIEUR IBRA DIOUF**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais à mon tour vous dire déwenéti, avec l'ensemble de vos collaborateurs, en ce début de 2009. Bonne et heureuse année à mes collègues et également à la presse.

Monsieur le Ministre, j'ai deux problèmes au niveau du texte. La question de la transhumance et la dimension genre. La question de la transhumance, je pense que telle qu'explicitée, on devrait aller normalement vers la modification de notre Constitution. Parce que ce qui est prévu par rapport aux législatives devrait pouvoir l'être également au niveau des conseillers régionaux, communaux et ruraux, puisque l'explication, elle est bonne. On peut se retrouver avec un parti qui n'a pas participé aux élections et devenir majoritaire si on laisse les choses telles quelles. Par conséquent, à ce niveau-là, je serai pour qu'on puisse constitutionnaliser tel que nous l'avons fait par rapport aux Députés. Quand un conseiller rural quitte la liste sur laquelle il a été élu, il perd automatiquement son mandat. C'est ce qui est normal. On ne peut pas accepter de se battre pour un programme local et subitement se

transformer en adversaire de la liste sur laquelle on a été élue. Ce n'est pas juste, ce n'est pas honnête.

L'autre élément, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre d'Etat, c'est la question de la dimension genre. Je voudrais féliciter le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade pour sa vision, sa volonté inébranlable de faire la promotion des femmes. C'est cela l'esprit fondamental et nous qui sommes au niveau des instances des autres parlements régionaux, panafricains pouvons témoigner, on cite le Sénégal en exemple, parce que sur la liste des députés 2007, tout le monde sait que cela traduit la volonté d'un Chef d'Etat de faire la part belle et je dirai même traiter d'égale dignité hommes et femmes. Un homme-une femme, ou une femme-un homme. Et partout les députés nous disent : mais comment êtes vous parvenus à faire cela ? Je dis que c'est la conviction d'un homme qui nous a permis de faire cela. L'esprit fondamental c'est de demander aux autres partis politiques de faire comme Maître Abdoulaye WADE. Ceux qui étaient farouchement opposés à la parité, se sont retrouvés dans le front Siggil Sénégal qu'on appelle « Benno, Juboo, Sëggël ou Siggil Sénégal » Il faut les interpeller. Ces députés qui étaient là lors de la 10ème législature se sont battus contre la parité. Il faut que les gens retiennent cela. Ces partis du nom Sëggël Sénégal ou Siggil Sénégal travaillent contre la promotion des femmes en refusant systématiquement d'en faire autant comme nous l'avons fait au niveau du parti démocratique sénégalais avec la vision éclairée de Maître Abdoulaye WADE.

C'est ce qui est fondamental tout le reste c'est du verbiage. Il faut traduire en actes, j'interpelle le «Benno Siggil Sénégal» : traduisez en actes vos convictions par rapport à la promotion des femmes et cela doit être traduit au niveau de vos listes. Nous vous attendons sur le terrain.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE.

### **MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Honorables députés,

...(Début Intervention en Wolof)... et cet acte-là pose problème en tant que tel pour une raison bien simple : on est à moins de 3 mois, ou 3 mois et quelques des élections et on revient pour toucher encore à la loi électorale. Cela pose problème : quand en finirons-nous ? Est-ce qu'on peut dire dans de telles conditions que tous les acteurs sont sur le même pied d'égalité ? Est-ce que en agissant de la sorte on n'installe pas déjà les conditions de troubles et d'élections moins transparentes que cela pouvait être ? Je pense que ce qui est le plus important pour les acteurs, c'est d'avoir des règles qui sont claires, identifiées et pour au moins une durée, je crois que c'est pour cela que la CEDEAO voulait qu'on puisse avoir 6 mois, des instances où... (Passage en wolof)...

Après les élections on pourra faire toutes les réformes et les faire dans la concertation avec l'ensemble des acteurs de la vie nationale. Le faire maintenant, c'est installer le trouble et c'est encore donner à tout le monde des justifications pour dire que ce qui va se passer ne sera pas transparent, ne va pas se faire dans la régularité, pour dire que encore une fois on va essayer de trouver d'autres armes que la compétition électorale régulière et transparente pour triompher et ce n'est pas bon pour ce pays. On ne peut pas construire un pays comme cela et nous ne pouvons pas débiter l'année avec cette loi, parce qu'il y a eu un passif, parce qu'il y a eu des combats qui ont été menés. J'ai dit ici que l'essentiel du combat politique et démocratique dans ce pays, c'est le parti démocratique qui l'a fait, mais faut-il, après que vous soyez arrivés au pouvoir, que tout ce qui a été le fondement de votre combat vous puissiez le renier ? Normalement c'est vous-mêmes qui auriez dû refuser ce genre d'attitudes et de comportements, cela aurait pu être compréhensible si on avait mis en place l'ensemble du système ancien, avec les règles anciennes, avec les personnalités qui étaient là-bas, mais il s'est passé un évènement majeur dans la vie politique sénégalaise, c'était le 19 mars 2000. Et, il ne faudrait pas que nous retournions en arrière, il ne faudrait pas que nous revenions sur

l'essentiel du combat politique dans ce pays. Je pense qu'il y a eu des étapes qui ont été traversées, des combats qui ont été menés et pas pour le Parti démocratique sénégalais, mais pour tout le peuple sénégalais. Et je pense qu'à ce niveau, vous n'avez pas le droit après avoir fait goûter aux Sénégalais le 7<sup>e</sup> ciel et le paradis, de vouloir les faire descendre dans les méandres de l'enfer, ce n'est pas juste, ce n'est pas acceptable et aucun sénégalais responsable ne peut l'accepter. Nous sommes dans un pays et nous sommes tous comptables. Nous-mêmes qui sommes ici aujourd'hui, le seul fait que nous venions, vous donne une caution, on aurait pu faire comme les autres, refuser de participer à l'Assemblée nationale, nous ne l'avons pas fait parce que nous croyons en ce pays, parce que nous voulons que ceux qui gouvernent puissent le faire dans les meilleures conditions, mais pour qu'ils puissent le faire, il faut que les règles par lesquelles ils vont arriver au pouvoir soient les plus claires et les plus transparentes.

Vous en avez besoin autant que nous, nous en avons besoin, vous avez besoin de notre présence ici à l'Assemblée nationale, parce que nous sommes des non-inscrits, parce que nous sommes petits et faibles, mais nous vous servons de justificatif, nous sommes là pour vous dire que peut-être l'Assemblée nationale représente encore les Sénégalais et tous les Sénégalais. C'est important, mais il faudrait que vous aussi, vous le sachiez.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue ALIOU DIA.

### **MONSIEUR ALIOU DIA**

(Intervention en wolof).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Adama SOW.

### **MONSIEUR ADAMA SOW**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

**(Intervention en wolof).**

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Abdou Khadim GUEYE.

**MONSIEUR ABDOU KHADIM GUEYE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

Je présente à tout le monde mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

Monsieur le Président, je pense que la décision de ramener les taux à 50 est une bonne décision. Est-ce que c'est le moment ? Est-ce que ce n'est pas le moment ? Mais c'est une très bonne décision parce que quand même cela reflète mieux le souhait exprimé par les populations dans les urnes. Quand on présente des listes en compétition on doit s'attendre à ce que, quand les populations s'expriment, leur volonté soit reflétée et soit réelle par la suite. Je pense que pour cela c'est vraiment une très bonne chose. La seule réserve, ou alors la seule recommandation, ou même peut-être un amendement que j'aurais pu faire, mais que je ne peux pas faire compte tenu du fait que je n'ai pas échangé avec les gens de mon parti a été exprimé dans le rapport. C'est en fait que, aujourd'hui, quand les populations s'expriment comme on l'a dit il faut qu'on respecte leur expression, mais aussi les populations dans tous les pays s'attendent à ce qu'on leur dise chaque fois qui va être leur maire, évidemment cela arrange les partis, on fait des listes, on attend, on fait des combinaisons et puis après on leur sort un maire. Quand vous allez voter, vous souhaitez savoir : qui va vous diriger ? Qui va être responsable de votre localité ? Qui va prendre la responsabilité de développer votre localité ? Mais ce n'est pas le cas et pourtant depuis 3, 4, 5 ans, on n'a jamais entendu les gens dire que les conseillers

municipaux sont responsables de telle ou telle chose, on dit toujours le maire. Le maire a fait ceci, le maire a vendu des parcelles, le maire n'a pas construit des routes, le maire n'a pas fait des hôpitaux. Mais, pourquoi donc ne pas, dès le départ, faire un pacte avant le vote entre la personne désignée pour être responsable de la collectivité et les populations qui vont s'exprimer ? Donc, si on fait 50 – 50, on respecte la volonté, mais il faut aller jusqu'au fond en disant aux populations : « Non seulement votre souhait sera exprimé, mais la personne qui va également prendre les destinées et qui a une responsabilité devant la collectivité et devant l'Etat c'est telle personne ». Je crois qu'à partir de ce moment, on aura vraiment accompli totalement le souhait des populations. Pour ce projet, je suis d'accord mais franchement je pensais qu'on irait beaucoup plus loin en sautant maintenant cette étape et en responsabilisant les gens d'une manière très précise. Merci.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Mbaye NDIAYE.

### **MONSIEUR MBAYE NDIAYE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Je n'ai pas voulu vous gêner mais l'article 75 du règlement intérieur me donne effectivement le droit de faire la précision que je voulais faire. La mesure d'urgence obéit à deux choses : la première est relative à sa suprématie par rapport à l'ordre du jour en discussion, la deuxième c'est un problème de délai, les délais pour la promulgation de la loi. Ce sont les deux conditions. Aujourd'hui on a attendu jusqu'à ce qu'on soit en plénière pour qu'on pose la question de la procédure d'urgence. Normalement toute chose cessante, on devrait effectivement comme le dit la loi, c'est demandé par le Président de la République c'est de droit, suspendre tout et saisir la commission qui se retire pour travailler et revenir ; seule la plénière est souveraine pour connaître du caractère d'urgence. Cela n'a pas été fait, je pense qu'il fallait le taire, parce qu'en le disant alors qu'une première phase n'a pas été respectée, on nous

met mal à l'aise par non respect des procédures de discussion à l'Assemblée nationale. Je pense que cela il faut l'éviter.

Le deuxième problème : je crois que l'analyse n'est pas seulement technique quant à la stabilité. Je fais partie de ceux qui ont alerté très tôt depuis plus d'un an que si jamais on va aux élections avec cette nouvelle loi, c'est vrai, plusieurs collectivités locales peuvent être instables parce que les partis au pouvoir en général sont des partis où il y a au minimum deux tendances pour la gestion des Collectivités locales. Ce n'est pas une lecture technique de la sorte et c'est pour cela que chacun ici quel que soit le parti auquel il appartient ne doit pas être gêné par la modification. On n'est pas encore allé aux élections. Mais, cela ne devait pas être gênant pour aider à la stabilité des Collectivités locales. Le deuxième élément qui sera gênant pour la stabilité, c'est le nombre Monsieur le Ministre d'Etat. Une Collectivité locale de 70 à 90 membres, alors que les dispositions pour encadrer, pour contenir ce personnel politique n'existent pas, je suis convaincu que ce sera une des plus grandes difficultés auxquelles l'application de cette loi sera confrontée.

Maintenant, est-ce que réellement c'était le fond du débat politique en l'état actuel par rapport à la gestion du processus électoral. La gestion du processus électoral obéit à la recherche de fiabilité et de confiance entre les acteurs et l'administration, entre acteurs d'une part, mais entre acteurs et administration et les autres partenaires. La confiance interdit de modifier les règles du jeu en cours de jeu. Le processus électoral a commencé. On est en jeu. On est dans la période du jeu. Il n'est pas bien séant de modifier les règles de jeu en cours du jeu. Et je crois qu'on n'en avait pas besoin, sincèrement. Il fallait le faire suffisamment à temps pour ne pas encore prêter le flanc à des critiques faciles contre le régime libéral. Je crois que là également, on n'en avait pas besoin, Monsieur le Ministre d'Etat. Ceci dit, les acteurs qui sont nécessairement interpellés en l'état actuel : c'est d'abord la CENA. La CENA a l'obligation non seulement de participer à la gestion du processus, mais de communiquer avec l'opinion à travers des prises de position et de communication. Là également, on ne sent pas la CENA. C'est pour cela que je crois qu'il n'y a pas de problème majeur par rapport au vote de ce projet de loi, en se référant à la considération simple pour aider à une bonne gestion des Collectivités locales, mais c'est par rapport à la

doctrine de gestion du processus électoral, quant à la fiabilité de la sincérité, de la loyauté pour créer une confiance entre les acteurs comme je l'ai dit tantôt. Merci beaucoup Monsieur le Président.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Ousmane GUEYE.

**MONSIEUR OUSMANE GUEYE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**(Début Intervention en Wolof)**...la répartition du nombre de Conseillers en tenant compte de la taille des populations. Je prends le cas de Kahone qui, depuis 1996, est catalogué dans la taille de 2000 âmes alors que la nouvelle configuration de cette Commune, qui, au-delà même de cette capitale où on comptait les 2.000 avec 7 autres hameaux aux alentours, garde malheureusement cette taille de 2.000 habitants et nous restons toujours avec 26 Conseillers. Monsieur le Ministre, avez-vous un tableau synoptique qui vous donne au moins la taille des populations suivant les circonscriptions pour mieux redresser ? Je pense que là ce serait très important. En tous cas le cas de Kahone est là et je voudrais que ce soit au moins redresser avant que les listes ne soient confectionnées. L'autre cas et c'est ce qui nous inquiète, c'est le transfert des électeurs inconnus au niveau des circonscriptions électorales. C'est dommage que quelqu'un qui n'habite pas une localité, qui ne s'acquitte d'aucun devoir au niveau d'une collectivité, que celui-là puisse venir y choisir un leader. Je crois qu'il faut y veiller. Il faut faire très attention parce que c'est le seul cas qui risque d'amener des confrontations. Et là, malheureusement, nous nous connaissons dans les localités. Le reste, je n'en discute pas. Mais je voudrais que mon cas soit examiné avec beaucoup de bienveillance. Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Ababacar BA.

**MONSIEUR ABABACAR BA**

Je vous remercie beaucoup Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes chers Collègues,

J'en profite pour adresser mes meilleurs vœux à l'ensemble des personnes présentes dans cet hémicycle. Lorsque je suis en face d'une loi que je dois voter, la seule question que je me pose c'est : est-ce que cette loi est bonne ? Est-ce qu'en l'espèce, cette loi-ci garantit l'équilibre, l'équité entre les protagonistes des élections et je réponds à ces deux questions, oui ! Parce que cette loi va permettre une bonne gestion des Collectivités locales, une gestion dans la tranquillité et c'est ce que nous demandons tous. Donc, cette loi, nous allons la voter. Je profite de ce nouvel an et du fait que je suis dans l'hémicycle pour lancer encore un appel, pour dire qu'on a besoin de paix, de tranquillité dans ce pays. Certains qui m'ont précédé l'ont dit. Il faudrait que toutes les personnes qui le disent en soient convaincues et si tel est le cas, tout le monde doit agir pour qu'il y ait cette paix. Autant le Gouvernement et le Président de la République en premier lieu ont la responsabilité de créer les conditions d'une paix dans ce pays autant tous les autres acteurs politiques et non politiques doivent faire de même pour qu'il y ait cette paix. Cette paix, tout le monde en parle. Est-ce que tout le monde y croit ? Je pense que non ! Raison pour laquelle je lance un appel à l'ensemble des Sénégalais pour qu'on se réunisse autour de l'essentiel et l'essentiel, ce n'est rien d'autre que notre pays, le Sénégal. Ces temps derniers, j'avais pris l'initiative personnelle de discuter avec un grand responsable de l'opposition radicale, après avoir discuté avec lui, ce que j'ai retenu : c'est qu'il n'y a rien qui nous empêche de discuter et de travailler ensemble. Et il était disposé. Il m'avait dit : « nous demandons tout simplement que le Président lance un appel pour un dialogue et pour la paix et là nous répondrons présents ». Du haut de cette tribune, je réitère à cette personne ce que je lui avais dit et demande enfin qu'on se réunisse, qu'on discute. La convergence n'est pas au-delà des divergences, on peut être différent mais aussi quand le devoir nous appelle, nous devons nous réunir autour de l'essentiel, faire en sorte que cette paix soit garantie pour les Sénégalais et pour le Sénégal.

Je vous remercie.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue

La parole est à notre Collègue Abdoulaye BABOU.

## **MONSIEUR ABDOULAYE BABOU**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, j'ai eu l'occasion de le dire en commission. Je réitère les mêmes propos. Je vous félicite pour la gestion des crises que notre pays a connues ces derniers temps. Vous avez fait preuve de responsabilité et d'autorité parce que l'Etat c'est nous tous, c'est l'intérêt général au-delà des intérêts particuliers.

Pour le surplus, on a entendu ici un débat qui n'en valait pas la peine. Le Gouvernement a le droit de présenter une procédure d'urgence. Relisons notre règlement intérieur en son article 73, de mémoire on dit que si le Gouvernement demande la procédure d'urgence, c'est de droit, si les députés demandent la procédure d'urgence il faut que 10 députés signent cette demande. Le Gouvernement l'a fait, on nous a distribué ce projet de loi dans nos casiers respectifs.

Le projet de loi est venu en conférence des Présidents, nous étions vendredi en commission et aujourd'hui en plénière, où est le problème? Dans tous les pays du monde c'est ainsi que cela se passe mais pas autre chose, donc il n'y avait pas lieu d'épiloguer sur une question qui a suivi le processus normal. La procédure d'urgence, comme quelqu'un l'a dit, c'est tout simplement la réduction, la restriction : là où il faut mettre par exemple 4, 5 jours, on met 2 jours et c'est de droit que le Gouvernement l'a demandé. Il l'a demandé de droit et ce d'autant que comme certains l'ont dit, c'est pour bientôt, le 20 janvier si je ne me trompe, qu'il faudra qu'on commence véritablement le travail sérieux.

En revisitant mon code électoral, vous voyez bien qu'on ne peut pas dire au Gouvernement, vous avez attendu à quelques encablures des élections locales pour changer les règles du jeu.

Regardez ici, une loi est intervenue le 12 février 1998 à la veille des élections législatives, c'était l'ancien régime. A la veille de l'alternance,

une loi organique du 7 février 2000 est intervenue et le Sénégal a connu l'alternance en mars 2000 où est le problème ? Mais on comprend qu'un Etat qui gère a des impératifs donc tout s'est fait dans les normes. Il faudrait au moins voir l'économie de ce texte. Le texte repose essentiellement sur deux choses. Nous voulons la stabilité et pour avoir la stabilité, il faut changer le mode de scrutin, mais revisitez un peu ce que nous vivons. Nous avons vu des communes basculer. Ceux qui avaient la majorité se sont retrouvés minoritaires, on a vu des Partis qui n'ont même pas été aux élections et qui aujourd'hui contrôlent des municipalités. Est-ce que vous trouvez que c'est normal ?

Quand on met maintenant 50/50, avec 50 vous avez la majorité et vous pouvez mener une politique juste. Cette loi que nous allons voter, elle n'est pas pour le PDS, elle est pour l'ensemble des Partis Politiques qui vont concourir aux élections locales. Et, ceux-là qui se disent forts pour avoir l'aval des populations, que craignent-ils, c'est qu'il y a problème. Comme quelqu'un disait, l'étiquette ne correspond pas à la marchandise, on peut parler mais sur le terrain on se connaît.

L'objectif comme l'a dit le Ministre d'Etat, la stabilité c'est aussi d'augmenter le nombre de conseillers. Depuis lors le Sénégal a connu une certaine augmentation démographique, depuis lors des communautés rurales ont été créées et je vous félicite pour avoir réglé un cas particulier qui me concerne personnellement, c'est le cas de Touba. On l'a dit Touba avait combien de conseillers, aujourd'hui en mettant la barre à 80 pour les communautés rurales de plus de 70 000 habitants, à Touba on a une certaine visibilité c'est cela. Vous avez dit aussi pertinemment que vous incitez les partis politiques pour la dimension genre c'est vrai, mais ce qu'on a dit ici pour le Conseil Constitutionnel ce n'est pas vrai. Le Conseil Constitutionnel n'a pas sanctionné le projet de Loi gouvernemental parce que c'est la parité. Le Conseil Constitutionnel a dit partiellement comme on a présenté la loi, c'était discriminatoire un point c'est tout.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Abdou SANE.

## MONSIEUR ABDOU SANE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes chers Collègues,

Permettez-moi au seuil de ce nouvel an, de formuler mes vœux les meilleurs à l'endroit de toute l'assistance. Donc 2009, c'est une nouvelle année et Dieu merci, elle démarre sur la vitesse de la justice parce que ce que nous sommes en train de voter aujourd'hui, c'est tout simplement pour régler une question de justice. Il y a d'abord à lever un certain nombre d'équivoques, les gens aiment toujours prendre les réunions des partis politiques comme une référence, ou bien même comme un mode de gouvernance au plan national. Les partis politiques on les consulte, mais l'Etat lui-même doit manifester sa présence et son existence en prenant des initiatives, donc croire que tant que les partis n'ont pas négocié l'Etat n'a pas le droit de fonctionner, ou de prendre des initiatives je crois que c'est aussi des attitudes à revoir.

Le deuxième élément, j'ai bien dit que l'année 2009 démarre sur de très bons rails parce qu'on règle une question de justice. Nous sommes une communauté, chacun pense pouvoir aimer et chacun pense avoir les prédispositions de manière à prendre en charge les aspirations légitimes de sa population. Ce qui fait qu'on s'est constitué pour normaliser cela en partis politiques et sous le contrôle de la loi.

Ces partis politiques, à travers leur profession de foi, essaient de vendre leur label et les populations doivent choisir. Pour ce qui est du cas d'espèce, les populations locales, dans le cadre de la politique de décentralisation prônée par l'Etat, veulent voir au quotidien ceux à qui ils ont fait confiance. Est-ce qu'il est juste que les populations qui ont le dernier mot voient leur volonté confisquée par d'autres formes de manipulations et d'autres formes de calculs qui ont peut-être été facilités par des brèches ouvertes par la loi et je dis qu'on a été vigilant et on a apporté un certain nombre de correctifs et sans préjugés puisque la loi est impersonnelle. On a dit qu'on fait cette loi et que chacun doit y trouver son compte *a priori*, il n'est pas dit que cette loi favorise le PDS, il n'est pas dit que cette loi présente un inconvénient pour les autres partis d'opposition. C'est une loi qui est là, il faut essayer de voir du point de

vue de son contenu, si elle est pertinente ? C'est le cas. Et maintenant à chacun de s'adapter en fonction de cette loi pour voir comment il peut profiter des opportunités offertes ainsi par cette nouvelle disposition. C'est simple. Maintenant, si on se fait habiter par une certaine peur bleue, cela veut dire qu'on n'a pas le droit en ce moment de concourir au suffrage universel ; parce que pour concourir aussi au suffrage universel, il faut avoir un cœur. Pour oser aujourd'hui affronter une société et s'engager résolument à résoudre ses problèmes, il faut avoir le cœur. Donc, ceux-là qui, dès à présent, préméditent ou bien à travers un certain nombre de professions font même du chantage, allant même jusqu'à montrer que si on fait ceci il y aura cela et cela, en réalité, du point de vue des prévisions, rien ne les fonde à faire ces prévisions. Mais, ce sont simplement l'expression d'un certain nombre de vœux, c'est-à-dire ce qui les habite en réalité c'est qu'ils souhaitent voir cela. Mais violence pour violence, la violence ne connaît pas Monsieur X, ni Monsieur Y. Il ne faut pas souhaiter que l'on vive cette violence. Je crois qu'il vaut mieux emprunter d'autres arguments que des menaces voilées, des chantages du genre : « nous nous sommes présents à l'Assemblée donc mettez-nous à l'aise », absolument pas. Une loi, ne se négocie pas, une loi ne se chante pas, une loi elle doit courageusement être prise parce que ceux qui la prennent sont des personnes avisées. Et je crois qu'ici, aujourd'hui, nous examinons une loi. Du point de vue de la forme, est-ce que la loi est prise dans les bonnes procédures ? Oui. Dans les meilleurs délais ? Oui. Mais, on se l'applique.

Le 22 mars c'est pour bientôt. Si vous pensez, puisque on le dit dans l'opinion, que nous sommes minoritaires, mais c'est une chance pour ceux-là qui sont majoritaires de s'appliquer cette loi et ensuite de veiller à ce qu'ils puissent avoir cette majorité absolue pour gouverner tranquillement, gérer et mettre en œuvre leur programme politique. Si réellement nous aussi on pense que cette loi elle est indispensable par rapport à la gestion du pouvoir parce que nous croyons que nous devons gérer les collectivités locales, nous profiterons de cette loi. Donc, au moment où nous parlons, l'égalité des chances est sauvegardée parce que, *a priori*, la loi n'est dirigée contre aucune formation politique et on souhaite donc bonne chance à l'ensemble des concurrents.

Merci Monsieur le Président.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue El Hadji Mamour Cissé.

## **MONSIEUR EL HADJI MAMOUR CISSE**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je pense que cela fait très longtemps qu'on n'a pas eu dans le fond un consensus, parce que sur le fond nous n'avons pas de divergences à proprement parlé. Ce qui gêne aujourd'hui est purement personnel et c'est très suggestif. De ce point de vue, je fais partie de ceux qui pensent effectivement, que même si la loi est bonne, l'esprit bon, il ya quelques problèmes. Simplement, parce que une disposition communautaire nous invite, à moins de six mois, autant que faire se peut, de ne pas toucher au Code.

Tout à l'heure deux collègues, et entre autre le député Aliou Dià, pour lui dire que je serai Inch Allah à Mbeuleukhé le 10, mais aussi pour le rassurer, il a eu à dire, tout à l'heure, que des gens de la société civile tapent à certaines portes, mais je pense que cette loi qui permet d'avoir une parité de 50/50 règle un problème. Déjà, pour les élections municipales, il n'y a pas de candidatures indépendantes ; mais, il se pourrait par le hasard du jeu électoral, que 3/5 de ces gens-là puissent contrôler une communauté. L'avantage de ces 50/50 permet d'avoir une transparence ou une meilleure visibilité. Mais, ce qui gêne aujourd'hui, c'est la pertinence de cette proposition.

L'autre préoccupation que j'avais, Monsieur le Président, maintenant je m'adresse à vous personnellement : il fait chaud dans cette salle aussi, on aurait souhaité avoir de l'eau à disposition.

Je vous remercie.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

Bonne note a été prise.

La parole est à notre collègue Mamadou DIOUF.

## MONSIEUR MAMADOU DIOUF

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je voudrais commencer mon propos par me féliciter de cette loi compte tenu de beaucoup de choses et marquer mon accord compte tenu de sa pertinence, une pertinence qu'on peut analyser sous plusieurs angles.

Le premier angle sur lequel j'analyserai la pertinence de la loi, c'est sur la stabilité des conseils locaux. Aujourd'hui, quand on sort des élections et qu'on obtient un conseil rural, municipal ou régional, le vœu de ceux qui ont élu ce conseil, c'est de le voir obtenir un plan local, décliner une politique de développement, associer les populations, travailler en synergie avec les populations, et réussir à régler les problèmes un à un, année après année, voter des budgets, les exécuter, rendre compte aux populations et avoir un tableau de bord pendant cinq ans qui permet à ces exécutifs locaux de prendre en charge les problèmes sociaux que vivent ces populations chaque jour que Dieu fait. Et pour cette raison, je pense que cette loi est arrivée à son heure, pour confirmer d'ailleurs ce qui était là. J'aurais dû dire que en 2002, nous sommes partis aux élections sur la base de cette loi 50/50 et tout le monde sait que la quasi-totalité des conseils locaux qui sont là, n'eût été cette loi, ils y auraient eu encore pire, on aurait vu pire que ce qu'on a vu dans certains conseils.

Je pense que c'est pour cela que je salue effectivement cette loi et pense que tous ceux qui savent ce que c'est que le développement local, le travail qui attend les conseils, savent aussi qu'il nous faut obligatoirement une majorité stable pour pouvoir faire le travail correctement.

Maintenant je voudrais revenir sur deux faits: je fais partie de ceux qui pensent qu'on devrait aller plus loin, pour élire les Présidents de conseils ruraux, les Maires et les Présidents de région à partir des têtes de listes, des listes majoritaires. On nous dit qu'il y a les conclusions des assises nationales sur la décentralisation, qui sont en train d'être étudiées et que les documents sont envoyés au niveau de la maison des élus, mais je

pense que les gens doivent aller plus loin pour pouvoir trouver une possibilité selon laquelle la tête de liste puisse être effectivement le candidat de la coalition et du parti.

Nous devons aussi aller plus loin, en révisant la composition des bureaux des conseils. Aujourd'hui, les populations ont augmenté, les nombres de conseils ont augmenté, les bureaux des exécutifs locaux aussi devraient aller éventuellement vers une augmentation. Je prends le cas des communautés rurales où le Président du conseil est assisté de deux personnes, un premier vice-président et un deuxième vice-président. La population de ces communautés rurales ont augmenté d'une manière sensible, et même dans d'autres communes aussi, le nombre de conseils, de présidents, de maires ou d'adjoints aux maires, le bureau municipal, ou bien le bureau rural, je pense qu'on devrait aller dans le sens de voir augmenter un peu plus ces adjoints pour avoir un bureau plus stable, plus organisé et qui prendra en charge aussi l'aspiration des populations par l'intermédiaire de cette équipe qui a été élue à la suite des élections qui ont été organisées.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

La parole est à notre collègue Moussa SY.

### **MONSIEUR MOUSSA SY**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je pense comme l'ont dit les collègues qui m'ont précédé, ce présent projet de loi se justifie amplement par rapport à l'accroissement démographique. Tout le monde sait que les actuels conseillers qu'ils soient au niveau régional, communal ou rural, leur installation découle de la concertation et de l'adoption du code des collectivités locales de 96, élaboré à partir du recensement des années 90. Même le recensement de 98 n'a pas aujourd'hui pris en compte la composition de ces conseillers locaux, et entre temps il y a eu le recensement de 2002, 2003, qui aujourd'hui répartit de manière plus consistante,

l'accroissement démographique. C'est pour cela que nous allons voter le projet de loi, mais je voudrais quand même insister sur les inconvénients aussi. On sait déjà, avec les actuels conseillers, qu'il y a des problèmes par rapport au bénévolat, si vous prenez les conseils ruraux et les conseils communaux, c'est à titre bénévole, en dehors des maires, des exécutifs et des adjoints qui sont rémunérés par des indemnités, au niveau des conseils cela pose problème. Aujourd'hui, les conseillers, dans leur majorité, réclament la plupart du temps des indemnités, et dès fois, dans beaucoup de Collectivités locales, les exécutifs locaux, pour gérer leur budget, leur personnel ou les conseillers, se permettent de commettre des abus et des fautes de gestion en motivant ces conseillers, ce qui est illégal. Donc, je pense qu'il faut aller dans le sens d'augmenter le nombre de conseils, par rapport aux exécutifs locaux, par rapport aux conseillers régionaux, municipaux et ruraux ; parce que, au niveau du conseil régional, cela ne se pose pas car il y a des indemnités et des salaires. Mais, au niveau local, communal et rural, il faut penser vraiment à donner des indemnités. Il faut accélérer la réforme pour que les conseillers puissent avoir au moins une indemnité, si cela n'est pas fait, la majeure partie des élus qui ne maîtrisent pas leurs conseils, qui n'ont pas de majorité qualifiée, passeront tout leur temps à donner des dessous de table, à partager leur budget avec leurs conseils au détriment des populations. Je le dis en connaissance de cause, sans indexer personne, mais je pense qu'il faut une indemnité aux conseillers. Si nous voulons augmenter le conseil municipal des Parcelles de 56 à 73, c'est énorme, c'est beaucoup, vu la densité de la population. On était 137 000 quand on nous donnait 56 conseillers, on est 237 000 officiellement, mais on sait que officieusement on fait plus de 350 000 habitants. Donc, c'est important de penser aujourd'hui à la motivation des conseillers, sinon ce sont eux-mêmes qui votent leur budget et qui se servent d'abord avant les populations, parce qu'il y a une pression terrible sur les élus locaux par rapport à la demande sociale, d'abord des conseillers avant les populations. Il faut penser vraiment à une indemnité de session aux conseillers, c'est important.

Je voudrais vous remercier et vous féliciter pour votre travail, pour la gestion des crises et présenter nos condoléances pour la perte du policier que nous avons constaté à Kaolack.

Je vous remercie.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Masseur GUEYE.

## MONSIEUR MASSECK GUEYE

Je vous remercie.

Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

A l'instar des collègues, honorables Députés qui m'ont précédé, je formule à mon tour, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2009. Ces souhaits vont à vos collaborateurs, à l'ensemble de mes collègues députés... **(Suite Intervention en wolof)**...

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue

La parole est à notre collègue Aïssatou MBODJ.

## MADAME AÏSSATOU MBODJ

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes chers Collègues,

Permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année et... **(Passage en wolof)**...

Monsieur le Ministre d'Etat, la question du genre a été agitée encore une fois. Et je pense qu'on a même convoqué la Constitution surtout par rapport à son rejet à la suite de la première proposition. Le collègue Babou l'a dit, en précisant que c'est par rapport à la mesure discriminatoire. Effectivement, parce que dans la Constitution on a déjà prescrit l'égal accès aux instances de tous les citoyens. Donc, ils ont trouvé que s'ils devaient ajouter une autre disposition, ce serait peut-être discriminatoire. Mais vous connaissez mon avis là-dessus. Je pense que si je dois le dire parce que vous étiez Garde des Sceaux, la Constitution

n'a pas raison. La Constitution n'a pas raison de rejeter, parce que tout simplement la Constitution a été votée en 2001. Or, c'est en 2004, le 3 décembre précisément que le Sénégal a ratifié le protocole additionnel à la Charte africaine des peuples relatif aux droits de la femme en son article 9. Cette Charte fait obligation à tous les Etats de respecter cette parité au niveau des instances. C'est clair et je vous l'ai dit. Je me rappelle très bien que vous me suiviez vous et votre collègue Ousmane NGom qui était à l'Intérieur, mais je l'ai toujours dit et jusqu'à présent je le refuse, la Constitution n'avait pas raison, parce qu'on a ratifié en toute souveraineté : le 3 décembre 2004 et en ratifiant on devait se conformer à la Constitution, aux dispositions de la Constitution. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, au Rwanda, au niveau du Parlement, les femmes sont à 56 %, au niveau du Burkina Faso tout proche, est-ce que ces présidents sont plus féministes qu'Abdoulaye Wade ? Donc qu'on ne nous dise pas vraiment que la parité doit s'acquérir. Il y a des dispositions aussi qui doivent booster la parité. Evidemment, je suis toujours d'accord qu'il faut la compétence, qu'il faut la représentativité, que les femmes doivent s'investir, ce n'est pas à moi qu'on le dit... **(Passage en wolof)**...

C'est Madame Kagamé qui me disait qu'au Rwanda même au niveau du secteur public, au niveau du secteur privé, on essaie de mettre une certaine représentativité pour les femmes.

... **(Passage en wolof)**.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, chère Collègue.

La parole est à notre Collègue Ndèye Fatou TOURE.

### **MADAME NDEYE FATOU TOURE**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Vos Collaborateurs,

Et l'ensemble des Collègues,

Recevez mes vœux les meilleurs, de santé... **(Passage en wolof)**...

Monsieur le Ministre d'Etat, c'est un constat depuis l'alternance, il n'y a pas de consensus, il n'y a pas de concertation préalable, je dirais bien de la part de Monsieur le Président de la République. Parce que quand on parle d'alternance c'était une élection présidentielle ; une majorité incontestable de Sénégalais s'est prononcée par des mécanismes clairement définis mais consensuels et aujourd'hui ces mécanismes-là sont en train d'être biaisés. On se livre aujourd'hui à une partie d'échec et j'espère que ceux qui se livrent à cette partie feront échec et mat, je l'espère, très prochainement parce que... (**Passage en wolof**)...

Nous avons le Code électoral, on a surtout joué sur les chiffres, c'est une loi de combinaison de chiffres, Oui Monsieur le Ministre d'Etat, je dis bien ce sont des chiffres, on ajoute 5 sièges de plus, 2 sièges, 1 siège, ce n'est pas cela le problème...(Passage en wolof)... même les indépendants et je regrette sur ce point-là de ne pas être en phase avec mon ami Aliou DIA, il faut que les indépendants aillent aux élections locales car c'est l'affaire des citoyens, nous voulons la promotion et le développement d'une citoyenneté et d'une conscience citoyenne, et la gestion des affaires locales c'est l'affaire des locaux. Je ne dis pas qu'il faut diminuer les partis politiques, mais Monsieur le Ministre d'Etat, aujourd'hui si on devait modifier dans les délais de la CEDEAO, cela devait aller d'abord dans le sens de cette ouverture-là et non d'une restriction. Voilà donc, les mécanismes sont préélectoraux, cela ne se limite pas en des calculs et en des combinaisons de chiffres. On sent que... (**Passage en Wolof**)...

De manière disparate, on réaménage le territoire sans planification conséquente, sans tenir compte des impératifs de développement donc... (**Passage en Wolof**)...

Mais le développement du pays, la paix, la construction du développement de ce pays importe peu. Et vraiment ce qui se passe là, ce projet de loi interpelle le Président de la République, c'est lui qui nous a saisi. Moi, la procédure d'urgence... (**Passage en Wolof**)...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, chère Collègue.

La parole est à notre Collègue Abdourahmane SOW.

## MONSIEUR ABDOURAHMANE SOW

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je voudrais d'abord vous présenter mes vœux, Monsieur le Ministre d'Etat pour l'année 2009, y associer votre famille, tous vos proches ainsi que tous vos collaborateurs.

Je voudrais aussi vous exprimer toute ma considération et ma sympathie face aux événements que vous avez eu à gérer ces derniers temps et à cette occasion, je vous rends hommage ainsi qu'à vos collaborateurs pour les efforts quotidiens que vous avez développés et pour votre sens de l'Etat.

S'agissant du projet de loi, j'en trouve acceptables les dispositions concernant la parité du scrutin : majoritaire 50%, proportionnelle 50%, je trouve que les effectifs prévus sont également acceptables. Mon problème est ailleurs, Monsieur le Ministre d'Etat, et c'est pourquoi je voudrais faire deux observations.

La première concerne l'absence de concertation. Les questions électorales au Sénégal sont depuis 1992 régies par un code électoral consensuel, lui-même fruit d'une longue et large concertation. Depuis lors toutes les modifications en général sont précédées de concertation. Je ne pense pas que le présent projet ait fait l'objet de cette concertation préalable et si tel est le cas, c'est une lacune qui est préjudiciable à l'approche démocratique des questions électorales et à l'esprit du code de 92.

Ma deuxième observation est relative à la référence au protocole de la CEDEAO qui nous demande de ne pas modifier le code électoral six mois avant l'élection et sans concertation. Il se trouve qu'il n'y a pas eu concertation et nous sommes à trois mois des élections, or le protocole de la CEDEAO, nous l'avons voté ici en 2001, le 20 décembre 2001 et nous ne l'avons pas dénoncé et nous faisons encore partie de la CEDEAO. Mon problème en tant que député c'est donc de voter cette loi et d'être en contradiction avec une loi internationale que l'Assemblée nationale a ratifiée. Voilà ce que je voulais dire par rapport aux questions qui nous sont soumises.

S'agissant de l'observation de notre Collègue SAMBA DIOULDE THIAM, je renvoie à l'article 60 du règlement intérieur. Je crois que c'est celui-là qu'il a invoqué et non pas l'article 73. Je donne lecture de l'article 60 : « Les projets et propositions de loi sont soumis à l'Assemblée nationale, ils doivent être formulés par écrit et sont adressés au Président de l'Assemblée nationale. Celui-ci en donne connaissance à l'Assemblée nationale qui en constate le dépôt. L'auteur ou les auteurs en sont informés par écrit ».

Donc je crois que l'Assemblée normalement aurait dû constater le dépôt préalable avant l'enclenchement de la procédure d'urgence et accepter la procédure d'urgence demandé par le Président.

Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Mbaye NIANG.

**MONSIEUR MBAYE NIANG**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**(Intervention en wolof).**

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre Collègue El Hadj Moustapha DIOUF.

**MONSIEUR EL HADJ MOUSTAPHA DIOUF**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

Je ne suis pas tellement d'accord avec mon collègue Mbaye NIANG parce qu'effectivement la majorité est faite pour gouverner et l'opposition pour s'opposer. Il faudrait que l'opposition cesse de réclamer tout le temps des débats avec le Chef de l'Etat. Un Président, il est élu avec

son programme. Même si le programme est mauvais, les gens qui l'ont élu n'ont qu'à prendre leurs responsabilités et le moment venu, le sanctionner. Donc... (**Passage en Wolof**)... Sarkozy va demander à Ségolène Royal et à Aubry de venir discuter? De quoi ? Mais, on est là. On échoue et on est balayé. On réussit et on est reconduit. C'est cela le jeu démocratique. Mais... (**Passage en Wolof**)...

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Aliou Aïdara SYLLA.

**MONSIEUR ALIOU AÏDARA SYLLA**

(Intervention en wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Gnagna THOURE.

**MADAME GNAGNA THOURE**

(Intervention en Wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, chère Collègue.

La parole est à notre collègue Seydou DIOUF.

**MONSIEUR SEYDOU DIOUF**

Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous le comprendrez, relativement à ce texte qui nous est proposé, j'avais déjà émis ma position en commission et c'est avec force que je le voterai pour la bonne et simple raison que le débat auquel nous assistons aujourd'hui fait sortir une question classique : il n'y a pas de système électoral parfait, il n'y a pas de système politique parfait et il est constant qu'un mode de scrutin n'est jamais neutre. Nous avons au moins ici, avec ce projet de loi, mis au devant la combinaison entre l'efficacité et l'équité, un nombre d'élus élus

sur le scrutin majoritaire égal un nombre d'élus élus sur le scrutin proportionnel de 50 %. Je pense que cela contribuera à la clarté, à la stabilité des conseillers locaux, mais cela ne contribue pas qu'à la clarté et à l'efficacité du système local. Aujourd'hui, que des partis politiques aient senti le besoin d'aller à des élections unies, c'est le meilleur mode de scrutin. Parce que si on avait dit que dans le système électoral sénégalais, pour les locales on va aller à 100 % de proportionnel, je suis sûr que l'opposition ne se serait pas réunie. L'opposition aujourd'hui s'unit parce que simplement elle veut engranger le maximum de voix, c'est pourquoi je dis qu'il faut être conséquent avec soi-même.

La deuxième chose c'est que la stabilité qui est recherchée, et là moi j'ai ma conviction, ne permettra pas aussi à un maire de faire ce qu'il veut un maire peut avoir une bonne équipe municipale stable, mais si le maire ne répond pas aux aspirations des populations, sa majorité va forcément s'effriter. Cela également, il ne faut pas rêver, c'est la réalité de la gestion et je dis encore une fois que ce n'est pas parce qu'on va mettre un certain nombre de petits partis dans les conseils locaux qu'on va garantir la gestion participative. La gestion participative est aujourd'hui une réalité dans bon nombre de collectivités locales parce que simplement, dans ces collectivités locales, les élus ont tendu la main aux acteurs du mouvement associatif et les impliquent dans les opérations de planification et de développement local, et d'exécution des projets de développement local.

Donc, ceci dit, l'un dans l'autre, moi je trouve que le texte est très bon. Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais que notre code, sur une question bien particulière, puisse connaître une progression. On le fait pour le Président de la République, mais je pense que le moment est venu pour que tous les élus locaux qui aspirent à assumer des charges de maire, de président de conseil régional ou de président de conseil rural, puissent à l'entame de leurs mandats faire des déclarations de patrimoine et que ces déclarations de patrimoine soient également levées par la Cour Suprême dans sa chambre administrative une fois le mandat terminé.

En commission, il a été évoqué beaucoup de dérives dans la gestion des collectivités locales. Il nous appartient aujourd'hui d'y apporter des réponses.

Je termine juste sur un point. Le système électoral, dans tous les systèmes démocratiques, est laissé à l'appréciation du législateur. Nous sommes ici le législateur, opposition comme majorité, c'est nous qui légiférons pour le Sénégal. Il ne faut pas aussi que les gens nous enferment dans des logiques de concertations permanentes ; des gens qui ont boudé cet hémicycle, qui ont boudé les élections législatives, qui ont boudé le débat républicain pour porter le débat dans la rue. Nous n'avons pas le temps de les suivre sinon pour faire de la politique comme eux, dans la rue. Mais lorsqu'il s'agit de légiférer pour le pays, nous le faisons en tant que pouvoir constitutionnel, constituant dérivé, et nous avons le pouvoir de voter les lois. Nous devons le faire et c'est en cela que je dis, parce que nous sommes le législateur, nous devons assumer notre responsabilité de législateur.

Je crois que la concertation c'est bien, et les directives qui sont convoquées sont de très bonnes directives, moi je suis d'accord : C.E.D.E.A.O et tout cela, ok ! Mais combien de directives aujourd'hui ne sont pas appliquées ? Récemment je regardai sur Télé-sud la directive de l'U.E.M.O.A sur l'égal traitement des étudiants, toutes nationalités confondues dans le pays d'accueil. Mais je n'ai jamais entendu quelqu'un l'évoquer ici et pourtant c'est une directive qui existe. Arrêtons, quand même, en tant qu'acteurs politiques, de ne nous consacrer aux directives et aux textes que lorsque c'est le jeu politique qui est en jeu. Je pense qu'il y a d'autres directives importantes, malheureusement on n'en a pas parlé.

Merci, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Doudou Wade.

### **MONSIEUR DOUDOU WADE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Très chers Collègues,

Je pense qu'il nous faut revenir simplement à l'essentiel. L'essentiel ce sont les modifications de la loi portant Code électoral adoptée en 92 dans des moments totalement différents de la situation actuelle. Et je pense que notre collègue Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE l'a dit : les grandes conquêtes démocratiques de ce pays ont été élaborées et conduites par nous. Aujourd'hui, de quoi s'agit-il ? Les modifications : cette loi a été modifiée 32 fois depuis 92 et 24 fois en 2000. Rien qu'en 92, trois mois après, trois fois cette loi a été modifiée parce que les conditions dans lesquelles nous étions nécessitaient une modification. La dernière modification de 2006 n'a pas été appliquée du tout, les conseillers des collectivités locales ont été élus en 2002 sur un autre texte. Nous nous sommes rendus compte aujourd'hui de ces quelques imperfections, notamment sur l'affectation du nombre de conseillers municipaux dans les collectivités locales, dans les conseils municipaux, dans les communes et autres. Prenez le cas de Touba, un million d'habitants, même nombre de conseillers municipaux, de conseillers ruraux qu'une communauté rurale de 15 000 habitants. Gérer une Nation c'est aller au devant des préoccupations des populations.

Sur le processus, je suis au regret, Monsieur le Député, on a pris acte de l'arrivée de la loi en plénière, nous l'avons examiné à la Conférence des Présidents avec une lettre de Monsieur le Président de la République sur la procédure d'urgence et nous avons été en commission. Qui dit procédure d'urgence dit providence. C'est l'application des textes que nous nous sommes fixés. Qu'on ne nous parle pas de convocation. La convocation a été faite depuis l'ouverture de la session unique. Nous sommes tenus d'être présents à l'Assemblée tous les jours. Il n'y a pas d'autres convocations. Les convocations c'est les casiers, les réunions, d'autant plus que nous avons un système qui nous permet aujourd'hui d'appeler tout le monde. Le docteur Oumar Ndoye m'a appelé de la Mecque pour me dire : « je suis à la Mecque, je ne serai pas ici, » à plus forte raison des gens qui sont là.

Maintenant sur les problèmes politiques : c'est vrai que le Président a fait un appel pour la 16<sup>e</sup> fois. Je voudrais auparavant, Monsieur le Ministre d'Etat, vous présenter mes condoléances suite au décès de Birane DEME et faire appel à mes Collègues, demander surtout à notre collègue Mbaye NIANG s'il peut nous aider à trouver une réponse à

cette interrogation : comment faudrait-il faire pour prendre en compte la préoccupation de certains membres de la population qui sont extrêmement importantes pour notre sécurité ? Il s'agit de notre police et de notre armée. Je pense qu'on peut imaginer, Imam, que vous conduisiez une marche pour garantir la sécurité des policiers. Je pense qu'il faut appeler les imams à cela. C'est important.

Pour l'alcool et la prostitution, il ne faut pas qu'on se limite à des effets secondaires par rapport à nos positions. Je pense que les chefs religieux qui crient un peu partout doivent prendre les armes et être au devant de ce combat. Nous sommes dans un pays musulman, en majorité nous sommes des musulmans, nous avons des marabouts, nous sommes dans des « Tarikha », nous sommes un islam de secte mais il faudrait aussi qu'on prenne le courage sur tout cela. Sur le reste, votre appel doit être entendu mais l'expression démocratique dans un pays se fait ici au niveau de l'Assemblée nationale. Les citoyens se sont prononcés, Mbaye NIANG, Ndèye Fatou TOURE sont des représentants de la population suite à des élections au suffrage universel. Le lieu de la démocratie c'est ici, c'est l'Assemblée. A l'heure actuelle, au Sénégal, on assiste à la prolifération des partis qui naissent, qui vous envoient des lettres : voici d'ailleurs le contenu d'une lettre d'un parti qui est aujourd'hui à « Front Siggil Sénégal » et que j'ai reçue au mois de juin : « Vous avez été brillamment élu, le Président de la République, nous allons le soutenir, l'accompagner, mais nous voulons intégrer le nouveau Sénat ». Une fois qu'il n'a pas intégré le nouveau Sénat, maintenant ce sont les injures. Voilà le « Front Siggil Sénégal », la ligue des masses pour sauver le Sénégal. Il a été bien pour le Sénat ; hier, je l'ai vu écrire : « il ne faut pas un Sénat », c'est désolant.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

### **MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je voudrais vous remercier pour vos différentes interventions, dont la plupart d'ailleurs je dois le souligner Monsieur le Président, participent beaucoup plus du débat politique large que de l'examen de ce projet de loi.

Je ne voudrais pas donner l'impression de manquer d'attention ou d'intérêt face à ce débat, mais je voudrais tout simplement souligner le fait qu'au Sénégal, de mon point de vue, le débat politique se trouve vicié. Je m'explique : l'alternance est intervenue en mars 2000, au bout du mandat présidentiel, les Sénégalais dans leur majorité ont réélu Maître ABDOULAYE WADE. C'est à partir de ce moment que les historiens doivent faire le constat de la rupture du consensus politique. En effet, aux élections qui ont suivi celles de février 2007, donc les législatives, certains partis, et pas des moindres, ont choisi de tourner le dos au jeu politique, donc de violer le consensus qui avait jusque-là prévalu, je crois qu'il faut le dire, et tout vient de là. Depuis lors, ces différents partis ont choisi d'autres modes d'intervention, ils se sont retrouvés au sein d'un forum car je le considère comme étant un forum, qu'ils ont peut-être aussi choisi d'élargir à d'autres milieux sous le label d'assises nationales et ils ont pu faire l'option, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, de cheminer dans cette voie. Le calendrier républicain nous amène aujourd'hui à aller vers les élections locales qui ont leur spécificité, il faut le souligner et alors on rouvre le leitmotiv du consensus politique, du dialogue politique. Lors des événements de mai 68 que nous avons vécus ici, j'avais interpellé un grand homme politique, une grande figure de notre pays en lui disant : « Monsieur le Président, il faut dialoguer, il faut dialoguer avec les étudiants, il faut dialoguer avec les syndicats, etc. », il m'a répondu froidement et j'ai retenu la leçon : « oui, le dialogue est important dans la vie politique ! Mais il y a des limites » et, c'est en cela d'ailleurs que je remercie certains d'entre vous qui ont fait comprendre ou qui ont réaffirmé que, au fond la démocratie c'est la majorité et la minorité. Et, dans les règles prévues par les Constitutions, les textes réglementaires, une fois que cette majorité s'est dégagée, je crois qu'il n'y a plus de débat, la majorité gouverne et l'opposition s'oppose.

Maintenant, j'ai entendu aussi dire que le Sénégal était à l'image, ou risquait d'être à l'image des pays comme le Nigéria où il y a eu des émeutes, le Congo, l'ex-Zaïre, le Kenya, etc. Ceux qui le pensent, je crois, se trompent de pays et se trompent d'époque, le Sénégal est gouverné conformément aux règles d'une République et ceux qui le gouvernement veilleront à ce que force reste à la loi. Aucun système n'est parfait, les imperfections c'est dans l'ordre naturel des choses, surtout de la création humaine, mais je pense que ce qu'il faut reconnaître, en tout cas, c'est nous veillerons à ce que l'ordre républicain soit préservé, que les libertés individuelles et collectives soient respectées, mais dans l'ordre et dans la discipline républicaine.

Je crois que c'est cela, Monsieur le Président, que je voulais dire à titre d'introduction avant de revenir maintenant sur le vrai débat.

Ce projet de loi, Monsieur le Président, nous l'avons rappelé lors de sa présentation en commission ici, vise à assurer la stabilité au sein des Collectivités locales, car depuis 2002 on a constaté un certain nombre de dysfonctionnements qui étaient beaucoup plus le fait, n'est-ce pas, de mode de scrutin que toute autre chose. Certains d'entre vous l'ont rappelé, des collectivités locales se sont retrouvées entre des mains de gens qui n'étaient même pas dans des partis significatifs.

Monsieur le Président, la notion de représentativité et la problématique des véritables enjeux dans ces élections ont été soulevées. Certains l'ont dit et je reviens sur l'intervention du député El Hadj Moustapha Diouf, il faut justement souligner le caractère spécifique de ces élections. Au fond, le coefficient local est extrêmement important, le coefficient local, ce sont des élections à la base. Il est donc important que les populations se retrouvent dans les conseillers municipaux, les conseillers régionaux ou les conseillers ruraux qu'elles sont appelées à élire. Et, le fait qu'il y ait un élargissement de la base telle que proposée dans la loi répond au souci d'une plus grande représentativité et d'une plus large participation des représentants de ces populations. Je crois qu'il faut le saluer dans la mesure où des Collectivités locales ont souffert justement du fait qu'elles ne reflètent pas suffisamment, dans leur composition, dans la composition de leur conseil les différents segments de la population de cette localité.

Je vais maintenant, Monsieur le Président, revenir aux questions spécifiques qui ont été soulevées.

L'honorable député Masseck Guèye a attiré notre attention sur le fait, je le cite « que le terme communauté rurale, peut-être collectivité locale, devait mieux convenir à l'article L 242 ». Je pense que si vous regardez le Code électoral, vous vous rendrez compte qu'il y a une certaine logique car le code est rédigé titre après titre, chapitre après chapitre. Et à chaque fois, pour des raisons de clarté, pour des raisons de cohérence, il est question d'élection de conseillers municipaux, de conseillers régionaux et de conseillers de communauté rurale. L'emploi donc du terme collectivité locale ne serait pas précis. Il vaut mieux rester à l'appellation, à la formulation qui est contenue dans le Code électoral et parler de la communauté, de conseillers de communauté rurale.

L'honorable député Ousmane Guèye, je vais le rassurer. Le transfert d'électeurs n'est pas possible. Et, si vous avez suivi la phase de révision des listes électorales, la CENA, en accord avec nous, a marqué les garde-fous nécessaires à ce que justement ce transfert d'électeurs ne puisse pas être effectué.

C'est ainsi que, au moment de la révision, le certificat de résidence a été notamment exigé chaque fois qu'un électeur voulait changer de région. Et je peux même vous dire que des autorités administratives ont été sanctionnées tout simplement parce que dans certains cas, des documents de ce genre, nous le pensions, avaient été délivrés de manière un peu légère.

S'agissant de Kahone, c'est-à-dire du nombre de conseillers et cela s'applique d'ailleurs à toutes les collectivités ici, et puisque le cas de Kahone a été soulevé, je vais y répondre et répondre à tous ceux qui seraient préoccupés par la même question, l'affectation du nombre de conseillers par collectivité locale est faite suivant une procédure qui est très claire ; comme vous le savez c'est l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie qui détermine le nombre d'habitants par Collectivité locale. C'est le premier critère, le deuxième critère correspond, pour fixer le nombre de conseillers, au code électoral lui-même. Je vais donc, pour vous répondre, vous dire que nos services vont se préoccuper justement de la situation de Kahone sur la base de

l'évolution qui aura été constatée à partir des élections de 2002. C'est sur cette base que le nombre de conseillers pourra être déterminé.

L'Honorable député Moussa SY, je suis d'accord avec vous quand vous soulignez la nécessité de réfléchir sur les moyens de motiver davantage les conseillers, surtout quand le nombre va augmenter. A ce jour, à ma connaissance, seuls les conseillers régionaux bénéficient d'une indemnité de session, les membres du bureau ont une indemnité mensuelle, les conseillers bénéficient d'une indemnité de session. Je crois donc qu'il n'est pas impossible, s'il s'avérait nécessaire, de doter les différents conseillers des différentes collectivités d'indemnités, cela pourrait constituer de lourdes charges sur les budgets de ces conseillers qui, comme vous le savez au moment où nous parlons, n'ont pas de source de revenus propres ; elles usent beaucoup plus de dotations qui leur sont attribuées par l'Etat. Mais, comme vous le savez aussi, la volonté du Président de la République est de doter ces Collectivités locales d'une plus grande autonomie financière, ce projet est à l'étude pour voir quelles sont les niches de revenus possibles pour les différentes Collectivités locales. A ce moment, je dis à ce moment seulement, il se pourrait qu'une modification intervienne allant dans le sens des préoccupations soulevées par le député Moussa SY mais pour le moment je ne pense pas que cela puisse se faire.

Oui ! Honorable Député Adama SOW, je reprends votre préoccupation en compte mais, je vous donnerai la même réponse que celle que je vous avais donnée au moment de l'examen du budget. Dans le BCI de 2009, il est prévu donc de créer des infrastructures au niveau de certains arrondissements, de certaines préfectures, etc. C'est dans ce cadre seulement que le cas de Sagatta pourra être résolu et que le logement et les services devant abriter la sous-préfecture pourront être réalisés.

Je crois avoir répondu en partie au Député Abdourahmane SOW. Je vous remercie. Moi, je pense que le Député Seydou DIOUF l'a dit. On invoque les protocoles, les différends, celui de la C.E.D.E.A.O est invoqué ici, s'agissant justement de cette disposition qui veut qu'on ne touche pas au code électoral 6 mois avant mais je crois savoir que la disposition parle de modifications substantielles des dispositions électorales. Je crois savoir que la disposition parle de large consensus, dans le cas d'espèce, le débat, Monsieur le Président, Mesdames,

Messieurs peut être ré-ouvert. S'agit-il d'une modification substantielle de la loi électorale ? Ma réponse est non. Il s'agit ici de réaménagement de certaines dispositions du code qui permettent, qui garantissent une plus grande cohérence, une plus grande stabilité des Collectivités locales et à ce jeu, je dois souligner que tout le monde est gagnant, Monsieur le Président, et certains intervenants l'ont dit et je les remercie d'avoir clarifié cela. J'irai même plus loin, ceux qui vont gagner c'est ceux qui ont la confiance des populations. Alors si tel est le cas, comme dirait l'autre, où est le problème ?

Je pense qu'il faut qu'on veille à ne pas nous faire peur nous-mêmes. Les élections vers lesquelles nous cheminons sont des élections certes avec toujours un enjeu. Toute élection a un enjeu. Mais, je pense que, comme celles qui les ont précédées, la seule chose qui compte c'est la... **[Inaudible]**... au pays. Cela va du peuple et en ce moment, on verra, on saura si vraiment tout ce qui s'agite, tout ce qui se dit est conforme à la réalité. J'invite donc, Monsieur le Président, pour ma part en tant que Ministre chargé de l'organisation de ces élections de faire preuve de sagesse, de discernement et surtout de sérénité pour que le calendrier soit exécuté par tout le monde, conformément à la loi et à l'esprit de la loi. Je crois que c'est cela qui me paraît le plus important.

Monsieur le Président, je pense avoir répondu aux questions qui ont été soulevées mais avant de terminer, il y en a une qui a été soulevée par le député DIOUF et par d'autres : la problématique de l'élection des têtes de liste comme au suffrage universel devant nécessairement correspondre aux Maires ou aux Présidents. Ce n'est pas à l'ordre du jour. Monsieur le Président, vous me permettrez de ne pas m'engager dans ce débat, car, ce n'est pas l'objet de la loi. Cela a été par contre largement soulevé dans le débat en commission. Pour ce qui est de l'élargissement du bureau des Collectivités locales, je pense que mon Collègue Ousmane Masseck NDIAYE est mieux placé que moi pour y répondre. De la même manière, Madame le Président Aïssatou MBODJ, le débat sur la parité est un débat pour moi qui est ailleurs dans la mesure où le projet de loi qui vous est soumis prend en compte la dimension genre.

Madame TOURE, je pus vous affirmer que la loi sera respectée pour ce qui me concerne. Il ne s'agit pas d'une partie d'échecs pour moi. Je ne

sais pas jouer aux échecs. C'est peut-être cela d'ailleurs mon point faible. Je suis trop transparent et trop respectueux de l'ordre républicain.

Honorable député Seydou DIOUF, je vous remercie d'avoir soulevé la question de la nécessité de réfléchir à la progression de notre Code électoral. Je crois qu'au sortir des prochaines échéances, il nous faudra, dans le cadre de débats plus larges, ouverts, où chacun aura peut-être digéré ces performances, que tout le monde s'accorde pour enfin réfléchir sur la meilleure manière de conforter notre démocratie, sur la meilleure manière d'assurer à notre pays un consensus politique que tout le monde pourra et devra respecter. La déclaration des patrimoines : je ne serai pas aussi personnel, je pense que cela participe de la transparence. Il faudra peut-être aussi l'envisager dans ce cadre-là de la même manière d'ailleurs. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs le problème qui a été soulevé de la transhumance au sein des Collectivités locales, je pense que c'est une question effectivement qu'il faut régler. Malheureusement, ce projet de loi ne l'a pas pris en compte, ne le porte pas pour le moment. Il vous appartiendra Mesdames, Messieurs les députés de voir comment vous pouvez les résoudre en tant que législateur.

Monsieur le Président, j'en ai terminé. Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.

Des Collègues voudraient-ils reprendre la parole ?

Voici la liste des orateurs du second tour :

Mously DIAKHATE,

Ndèye Fatou TOURE,

Mbaye NIANG,

Samba Diouldé THIAM,

Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE,

Aliou DIA,

Abdou SANE,

Aïssatou MBODJ,

Abdoulaye BABOU.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

La parole est à notre collègue Mously DIAKHATE.

**MADAME MOUSLY DIAKHATE**

(Intervention Wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Ndèye Fatou TOURE.

**MADAME NDEYE FATOU TOURE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

... **(Début Intervention en Wolof)**...vous êtes à la tête d'un département extrêmement important, stratégiquement important, vous avez quitté le département de la Justice et maintenant vous avez en charge la gestion du processus électoral, de tous les mécanismes devant être mis en œuvre dans ce pays, pour traduire le vote de nos concitoyens, c'est-à-dire l'expression et la volonté de nos citoyens à la base.

Pourquoi je suis inquiète ? C'est parce que tout à l'heure vous avez dit que la démocratie c'est l'exercice du pouvoir par la majorité, la majorité gouverne, il n'y a pas de débats et je voudrais qu'on reproduise vos termes. Vous avez dit qu'il n'y a pas de débat, que la majorité gouverne et que l'opposition s'oppose, c'est cela que vous avez dit textuellement, il n'y a pas de débat. J'étais très inquiète mais fort heureusement, me répondant de manière spécifique, vous avez montré que vous étiez Ministre de l'Intérieur, un Ministre de la République. Quelle que soit la coloration politique, les hommes passent et les institutions restent. L'histoire est faite par les hommes, les institutions sont animées par les hommes et quand j'ai une personnalité de votre rang, à la tête du département de l'Intérieur, aujourd'hui qui est la structure en charge de

l'élection, je veux entendre que vous allez respecter, comme vous l'avait dit tout à l'heure, la loi, que vous allez respecter les règles du jeu parce que vous êtes un politique et cela a été une revendication extrêmement importante de ceux qui ne sont pas avec vous politiquement et je trouve que tout à l'heure, quand vous avez dit qu'il n'y a pas de débat, je ne me suis pas sentie en république.

Ceci étant dit, ma chère consœur... **(Passage en Wolof)**... Elles sont très performantes dans la production, dans la transformation mais malheureusement pas dans la commercialisation des céréales locales. Dans le secteur du commerce, elles sont performantes, aujourd'hui le secteur de la micro-finance fait des femmes les partenaires privilégiés des organismes de micro-finance. Nous voulons passer de la micro à la macro. Donc, les femmes ont les pleines capacités à prendre les bonnes décisions qu'il faut pour ce pays.

La crise aujourd'hui se répercute dans notre pays de manière assez particulière. Et, je crois que si les femmes étaient majoritaires dans les instances de décision, s'elles étaient associées ... **(Passage en Wolof)**.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Mbaye Niang.

#### **MONSIEUR MBAYE NIANG**

**(Intervention en wolof).**

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Samba Diouldé THIAM.

#### **MONSIEUR SAMBA DIOULDE THIAM**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Touba a été invoqué au moins deux fois dans notre débat. Je voudrais faire une observation, je ne sais pas comment elle sera reçue mais je vais la faire. Je pense que la ville sainte de Touba, Touba est une anomalie politique, Monsieur le Ministre d'Etat. On a parlé d'une communauté rurale d'un million de personnes, c'est une anomalie. Que ce soit une communauté rurale, que ce soit une commune, que ce soit une ville, ma conviction demeure que l'influence du Saint Khalife sur la conduite des affaires de cette zone va continuer. Donc, il ne s'agit pas de croire que le statut de communauté rurale continue encore de seoir à la ville de Touba. Il faut y réfléchir et avancer, me semble-t-il, parce que l'autorité du khalife ne sera pas remise en cause. Son influence demeurera. Où est donc le problème ? Je dis cela en passant.

Monsieur le Président, la question que j'ai soulevée naïvement s'adosse à l'article 60 alinéa 1<sup>er</sup> qui dit que : « les projets et propositions de lois sont adressés au Président de l'Assemblée nationale, celui-ci en donne connaissance à l'Assemblée nationale qui en constate le dépôt », ce que vous avez fait tout à l'heure en démarrant la séance. Et l'article 73 alinéa 3 dit : « si l'urgence est déclarée, l'Assemblée nationale fixe immédiatement les dates de la réunion de la commission compétente et la date de la séance plénière ». Ce débat a priorité sur l'ordre du jour. Voilà ce que dit notre règlement intérieur. Je pense par conséquent et j'attends la réponse que vous me donnerez, Monsieur le Président. J'ai posé cette question non pas pour ce débat-ci, parce qu'il est clos, le vote va avoir lieu, mais c'est pour l'avenir, pour que nous soyons attentifs aux dispositifs du Règlement intérieur de notre Assemblée nationale, pour que nous respectons complètement ce que dit la loi. L'Assemblée nationale vient d'être informée et c'est seulement après son information que les autres dispositifs pourront être pris, sauf si on convoque un autre

article que l'article 60 et l'article 73 que j'ai évoqués. Par conséquent, le Gouvernement n'est pas en cause, le Président de la République n'est pas en cause pour avoir demandé la procédure d'urgence ; c'est nous, l'Assemblée nationale, notre Institution qui est en situation. Comment avons nous fait fonctionner la mise en œuvre de l'urgence demandée ? Voilà la question que j'ai posée, j'attends une réponse et cette réponse devra servir pour la prochaine fois quand nous discuterons.

S'agissant maintenant de la clé de répartition, l'option d'hier, du 26 décembre 2006, ne sera pas l'option d'aujourd'hui, le 05 janvier 2009. Il s'agit d'option de politique et de vision, je le comprends, ce n'est même pas la peine d'argumenter outre mesure, ces questions sont faites de choix, le choix qui avait été fait en 2006, auquel j'avais participé, nous en avons discuté longuement, m'avait semblé formidable, porteur d'extraordinaires potentialités pour notre démocratie à la base. Eh bien, je constate simplement qu'on revient un peu en arrière, j'en prends acte, mais je dis que pour avoir été en 2006 d'accord, et particulièrement d'accord pour qu'on aille à la clé 2/5, 3/5, je ne pourrais pas aujourd'hui, faire marche arrière, j'attendrais que les conditions soient remplies pour qu'on fasse des progrès ultérieurs, pour accompagner ce type d'initiatives, c'est tout. Mais, je comprends, en politique, qu'on fasse des choix. Bon des arguments, on peut en trouver ici et là, mais ce n'est pas la peine de chercher de faux arguments parce qu'il y en a qui ne le sont pas.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Avant de donner la parole au collègue suivant, en ma qualité de Président, j'aimerais quand même sur cette question être précis, parce

que je suis également gardien du respect du Règlement intérieur. Je pensais que les explications données par mes collègues, le Président du groupe et le collègue Maître BABOU suffisaient pour clore ce débat. Je vois que notre collègue pour qui j'ai beaucoup d'estime, il le sait, revient sur la question. L'article 60 que vous avez évoqué règle le problème de la saisine de l'Assemblée pour la réception des différentes affaires, mais l'article 73, la partie que vous lisez, ne concerne que le cas de saisine par les députés, quand l'urgence est déclarée, mais quand c'est le Président de la République, l'urgence est de droit et immédiatement la commission est convoquée, ce qui a été fait et la plénière. Donc, la conférence des président s'est réunie, a convoqué la commission compétente et a fixé la date de la plénière, parce que l'urgence est de droit. Maintenant, les deux articles combinés nous ont obligé à faire simultanément et le dépôt de la réception de la loi et maintenant l'examen de la loi aujourd'hui. Donc, on est absolument conforme, je le dis parce que je me suis posé les mêmes questions, parce que je suis soucieux du respect de notre Règlement intérieur, je me suis attaché les services compétents pour le faire. Donc, simultanément nous avons réceptionné, n'empêche que tous les députés en ont été informés, parce que la demande du Président de la République, nous envoyant le projet de loi, et demandant l'urgence, ainsi que le texte lui-même, ont été envoyés à chacun des députés, pas seulement aux membres de la Commission. Donc, chacun est informé que la procédure d'urgence est demandée, a reçu le texte et a pris connaissance de la date de la présente plénière. C'est pour cela que je considérais que le débat était clos quand mes collègues ont pris la parole, mais on a respecté scrupuleusement le Règlement intérieur.

Si l'urgence est déclarée, comme vous dites, l'Assemblée nationale fixe immédiatement, etc., l'urgence doit être déclarée quand c'est demandé par les députés. Quand c'est le Président qui la demande, c'est déjà de droit, et immédiatement c'est la Conférence des Présidents et les autres commissions, comme on a fait. Voilà la seule différence et je crois que c'était clair. Excusez-moi de revenir sur le débat, mais je le fais uniquement pour, quand même je pense, que sur cette question, le débat soit clos.

La parole est à notre collègue Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE.

**MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE**

(Intervention en Wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Aliou DIA.

**MONSIEUR ALIOU DIA**

(Intervention en Wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre Collègue Abdou SANE.

**MONSIEUR ABDOU SANE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Messieurs les Collaborateurs du Ministre d'Etat,

Chers Collègues Députés,

Je crois qu'au moins sur une question, je peux être en phase avec le collègue Aliou DIA. En réalité, la question des candidatures indépendantes a déjà fait l'objet de beaucoup d'études, on a pu relever un certain nombre d'impacts par rapport à cela et on a constaté que des dérives pouvaient donc naître à travers le régionalisme, l'ethnocentrisme, le repli sur soi et le réveil des identités. Donc c'est ce qui fait que pour les élections locales, les candidatures indépendantes ne sont pas du tout indiquées.

L'autre question, dans le cadre de la météo-politique, j'ai vu que les gens pour argumenter disent : « écoutez, il faut qu'on discute pour la paix », le mot paix revient ; or, on a vécu un certain nombre de soubresauts, si réellement on croit à ce que l'on dit, c'est dans l'attitude que cela doit se traduire. L'expérience a montré que ces différents soubresauts qui ont pu être relevés çà et là au niveau du Sénégal ont permis d'identifier les

uns et les autres, les véritables soldats de la paix et ceux qui profitent en croyant que c'est dans l'effervescence sociale qu'ils peuvent pêcher des voix. Combien de partis ont courageusement pris position par rapport à ces soubresauts ? Je n'en connais pas. Le seul parti qui l'a fait c'est la mouvance présidentielle, donc venir aujourd'hui et insister à tout prix par rapport à des rencontres au nom de la paix, je crois que c'est un discours qui est sous-tendu par des non-dits.

C'est comme qui dirait que les rapports de force actuels sont en faveur de la rue et donc il faut amener le parti à se plier et à ouvrir largement les portes pour discuter en vue d'avoir la paix. Je crois que la paix, elle est là. Le Sénégal est une référence en matière de sécurité et ce n'est pas par hasard que le Sénégal est la plaque tournante des échanges, que ce soit en termes commerciaux, en termes des flux humains, en termes donc de tous ordres. Alors pour ceux qui croient aujourd'hui, parce qu'il y a des changements au niveau du code électoral, que cela peut ouvrir, ... **(Perte d'informations)**..., mais je connais très bien le Sénégalais. Le Sénégalais dans sa tradition, dans son éducation, ne s'apparente jamais à des formes de violence. Le Sénégalais a toujours manifesté sa différence avec les autres parce que c'est le Sénégalais qui utilise le plus son logo, il n'agit pas spontanément mais il agit en toute responsabilité et je crois que des périodes plus cruciales ont été vécues par les Sénégalais et jamais on a vécu ce que les autres souhaitent voir au lendemain des modifications apportées à un code électoral.

Ensuite par rapport à la communauté internationale, s'il y a un pays aujourd'hui qui est cité en référence en termes de respect de ses engagements internationaux, dans la sous-région, le Sénégal est leader. Et donc, il faut apprendre aussi à faire la nuance, ce n'est pas si mécanique au risque même de croire que finalement nous allons renoncer à notre souveraineté pour céder à des directives. Si dans la C.E.D.E.A.O on parle des changements profonds, des changements substantiels, je crois que les qualificatifs aussi, il faut les ajouter lorsqu'on apprécie. Aujourd'hui, ce que nous avons fait est très superficiel et cela n'a pas trop d'enjeux par rapport aux élections parce que la modification n'apporte aucune faveur à un quelconque parti, que ce soit de la majorité ou de l'opposition. Donc, gardons notre sérénité, prouvons que nous sommes méritants et que nous pouvons hériter le legs qui nous a été laissé par nos ancêtres, à savoir que nous pourrions

concourir dans la sportivité, dans le fair-play et dans la sérénité, et que le meilleur gagne. Et lorsque le meilleur aura gagné, cette minorité devra le reconnaître, lui serrer la main et c'est dans ce cadre qu'il peut y avoir des concertations en vue de prendre en charge les aspirations les plus légitimes et les aspirations les plus profondes des différentes populations, sans faire de distinction.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre Collègue Aïssatou MBODJ.

### **MADAME AÏSSATOU MBODJ**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je voudrais revenir sur la question du genre : le débat effectivement doit avoir lieu ici, cela ne se trouve pas ailleurs. On l'a évoqué dans le rapport, à la page 5, on a parlé d'intégration du genre dans la confection des listes. Monsieur le Président qui est derrière moi, quand je suis revenue de Bamako lors de notre première audience, à la suite de son élection, je lui ai fait une note pour lui demander de me soutenir, d'apporter une initiative parlementaire, laquelle initiative demanderait aux partis politiques d'opérer la parité au niveau des listes et c'est vous qui recevez ces listes. Quand il s'agit de confection des listes, quand il s'agit de garantir effectivement l'application de la loi dans les listes c'est vous le Ministre de l'Intérieur ; je continue de dire que le Conseil Constitutionnel n'a pas raison par rapport à cette loi sur la parité. Quand je le disais vous étiez Garde des Sceaux mais, moi aussi j'étais membre du Gouvernement et je le soutenais, jusqu'à présent je continue de le soutenir parce que vous avez ratifié en toute souveraineté en décembre 2006 après avoir bien sûr voté la Constitution.

Monsieur le Ministre d'Etat, ... **(Passage en Wolof)**...

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Gnagna THOURE.

**MADAME GNAGNA THOURE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers Collègues,

**(Intervention en wolof).**

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Abdoulaye BABOU.

**MONSIEUR ABDOULAYE BABOU**

**(Début Intervention en Wolof)...**

Tout le reste maintenant est un débat politique. Mais moi, je m'adresse à cette opposition républicaine... **(Passage en Wolof)**... Ce n'est pas cela le Sénégal. Ce n'est pas l'opposition de salon qui va faire changer le Sénégal. On a connu l'Alternance en 2000 en profondeur, dans les Communautés rurales, les villages les plus reculés... **(Passage en Wolof)**... Dans tous les bureaux de vote, les régions les plus reculées, la Coalition « Fal » l'avait emporté. C'était le Sénégal des profondeurs. On avait senti ce besoin des populations. Les populations ont fait corps avec les politiques. C'est ainsi qu'on fait de la politique, après beaucoup d'années d'opposition et de frustration des populations. Mais, on n'invite pas les populations à l'insurrection. On n'invite pas la population à la désobéissance civile... **(Passage en Wolof)**... Il faut que cela cesse, Monsieur le Ministre d'Etat, pour que le pays reste un Etat de droit.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Doudou WADE.

**MONSIEUR DOUDOU WADE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Encore quelques mots. Pour le texte de loi, il s'agit d'ajouter ici cinq conseillers, là où on avait 75/ 55 impairs, plus de la moitié, de faire en sorte qu'on ne puisse diviser des conseillers pour le régler. Le débat est aujourd'hui devenu politique et c'est politiquement que nous allons répondre. Mon très cher collègue, nous sommes d'accord pour la paix. Nous en sommes au 16<sup>e</sup> appel, après des élections qui ont été suivies par plus de deux milles observateurs, des résultats qui ont été donnés dans les bureaux de vote. C'est ce qui justifie votre présence. Nous sommes d'accord pour la paix, c'est le seul salut parce que le Sénégal est indivisible, mais pour le respect des uns et des autres, pour la qualité du débat, pour le respect des institutions de la République, pour la politesse et ma collègue Gnagna THOURE a raison, s'adressant à notre collègue. Pourquoi le leader du Jëf-Jël veut-il toujours porter le maillot jaune de l'insolence et de l'incorrection ? Pourquoi certains veulent porter le maillot jaune de l'insurrection ?

L'appel aux civils, à des militaires, pourquoi ? C'est cela le débat, ceux qui ne veulent pas la paix c'est ceux qui appellent à cela.

Un homme politique a dit que les gens doivent descendre dans la rue, c'est Ousmane Tanor Dieng, je lui ai dit : « Descendez d'abord dans la rue et appelez les militants ! », la responsabilité ! Nous voulons quand même un débat serein, nous sommes pour le dialogue, nous pouvons nous engager pour le dialogue nous n'avons pas demandé la permission pour cela. Attendons la fin des choses, que vous finissiez vos conclusions et votre rapport, que vous ayez décidé tout, très gentiment, bien écrit, bien dactylographié, après vous verrez. C'est la question que s'est posé un leader religieux avant-hier à la radio. Ces conclusions sont maintenant, pour qui ? C'est cette question qu'il fallait se poser depuis.

**... (Passage en Wolof)...**

Certains ont déclaré hautement : « je ne suis plus de ce parti, je combats ce parti, j'ai un candidat, il faut assumer les responsabilités, nous les assumerons. J'avais déjà dit à mon collègue qui est parti que j'ai fermé toutes les portes, toutes les clés je les ai confisquées, on verra bientôt. Nous, nos responsabilités nous les prendrons parce que nous sommes

en politique et nous assumons nos responsabilités. Nous vous appelons au dialogue, au consensus pour la paix, nous devons discuter de choses sérieuses. Mon collègue a raison. On n'a jamais été un pouvoir pouvoiriste, qui prend tout. Les membres du PDS sont moins visibles dans toutes les stations politiques et dans le Gouvernement et partout. Nous avons partagé avec tout le monde nos responsabilités, mais Madame vous avez raison, il vous est possible de diriger une liste parce que vous êtes seule, unique, votre leader est unique, à quoi se disputer la place avec une femme. Pour ne pas disputer avec les femmes nous avons mis un homme, une femme, voilà la leçon qu'on vous donne, on ne peut pas être aussi gêné par ces plus forts restes. Nous allons modifier les textes pour assainir les partis, pour que les politiques restent dans la politique, les religieux à la religion, les troubadours au folklore. Parce qu'effectivement vous nous avez donné mandat de le faire. Nous discuterons avec tout le monde mais, il est important aujourd'hui de savoir qu'on ne peut pas appeler 200 partis pour discuter des articles du code électoral, ce n'est pas une modification substantielle. Vous êtes avocat...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue. Votre temps de parole est épuisé.

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

### **MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai été interpellé notamment par Madame Ndèye Fatou TOURE, je voudrais à son intention apporter les précisions suivantes : Monsieur le Président, j'ai dit que le fonctionnement normal de la démocratie veut, après le choix exprimé par les peuples, que la majorité gouverne et la minorité s'oppose. Après l'expression de la volonté populaire, une majorité se dégage. Cette majorité gouverne et la minorité s'oppose. Sur ce rapport j'ai ajouté qu'un grand homme politique m'a appris que si le dialogue en politique était indispensable, nécessaire, il avait des limites, on ne peut pas continuer à dialoguer tout le temps. C'est surtout cela que j'ai voulu dire, je suis un homme qui a

ses convictions mais à la place où je suis, je peux vous assurer que je me fais violence pour que tout ce qui est conforme à la loi, tout ce qui est conforme à l'ordre républicain soit respecté et j'en fais mon credo, je parle sous le contrôle de mes collaborateurs qui sont là. Je voudrais donc sur ce plan-là, Madame, que nous nous comprenions bien et que vous continuiez si vous le faisiez à vous sentir en République car nous sommes dans une République qui est régie par le droit et la loi.

Monsieur le Président, j'ai été également interpellé par l'Imam Mbaye NIANG. Je crois que les députés Abdoulaye BABOU et le Président Doudou WADE ont apporté de manière plus éloquente la réponse qui convient, mais j'ajouterais tout simplement que le Président de la République est certainement l'homme politique de mon point de vue et Dieu sait que j'en ai rencontré des hommes politiques, mais je peux vous assurer que le Président Abdoulaye WADE est certainement l'homme politique le plus tolérant que j'ai rencontré. C'est certainement l'homme politique qui est le plus acquis à l'option de consensus, à la nécessité du dialogue avec les autres. Je crois que c'est cela d'ailleurs qui explique que, quand il était dans l'opposition, il a eu, à des moments bien déterminés, à composer avec le pouvoir qui était en place, il faut avoir l'esprit de sacrifice, de dialogue, de sens de l'autre pour pouvoir opérer de telles mutations à des moments aussi importants dans la vie d'un homme politique.

Je voudrais donc, Monsieur le Président, rappeler tout simplement que ces élections vers lesquelles nous allons se situent dans la droite ligne de ce qu'il convient de faire dans un Etat organisé, c'est-à-dire l'ordre, la discipline et le dialogue.

Je voudrais aussi vous rassurer sur un autre plan qui est celui de l'ordre républicain. Ceux qui pensent qu'ils peuvent créer ce que l'autre appelait la chaîne de tension...**[Perte d'information]**..., profitant des moments de difficultés, se trompent lourdement. Nous veillerons à ce que force reste à la loi, en toutes circonstances. C'est sur ce plan, Monsieur le Président, que je voudrais terminer en vous remerciant.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.

Y a-t-il des Collègues qui souhaitent reprendre la parole ?

Voici la liste des intervenants du troisième tour :

Ndèye Fatou TOURE,

Mously DIAKHATE,

Mbaye NIANG,

Aliou DIA,

Gnagna TOURE,

Aïssatou MBODJ,

Abdoulaye BABOU,

Doudou WADE,

Abdou SANE.

La parole est à notre collègue Ndèye Fatou Touré.

### **MADAME NDEYE FATOU TOURE**

Monsieur le Ministre d'Etat, il est vrai que chaque chose a des limites, chaque principe connaît un tempérament. On me parle de dialogue, mais depuis que le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade est à la tête du Sénégal, je suis avocate, je suis entrée au barreau en 84, il ne plaidait plus à Dakar, j'ai beaucoup de respect pour cette personne, mais depuis qu'il est à la tête du Sénégal, il n'y a pas eu de dialogue relativement à la question électorale. Et c'est cela qui est inquiétant, c'est cela le problème. Une démocratie avance par voie consensuelle. La règle de la majorité n'est pas implacable, elle n'est pas intrépide, elle n'est pas mathématique. Et, si l'on doit aujourd'hui gouverner le pays, prendre des décisions qui sont censées être l'expression de la volonté générale, c'est-à-dire la loi, par les méthodes qui ont été développées tout à l'heure, alors malheureusement on aura desservi la paix, car la paix se construit. Il faut une culture de la paix, comme disait Xavier Pérez de Cuellar, la paix se construit, elle est l'œuvre de ceux qui gouvernent. Le peuple sénégalais est un peuple pacifique, c'est pourquoi beaucoup de choses, comme disait Imam,... (**Passage en Wolof**)...

La question électorale est fondamentale. Il ne faut pas que la volonté populaire soit, je ne veux pas dire travestie, je n'aime pas le terme, mais

il ne faut pas qu'elle soit trahie. Il faut faire en sorte que, avant les élections les gens soient en confiance. Une démocratie comme la nôtre n'avance pas. Il n'y a pas de dialogue. C'est un élément fondamental de la marche démocratique ; il n'y a pas de marche démocratique. J'interpelle le Président de la République, depuis qu'il est au pouvoir il n'y a pas eu de dialogue consensuel pour faire avancer les choses. Et c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui.

... (Passage en Wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Mously DIAKHATE.

**MADAME MOUSLY DIAKHATE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

... (Intervention en Wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie

La parole est à notre collègue Mbaye NIANG.

**MONSIEUR MBAYE NIANG**

Je vous remercie Monsieur le Président.

(Intervention en Wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Aliou DIA.

**MONSIEUR ALIOU DIA**

(Intervention en Wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Gnagna THOURE.

**MADAME GNAGNA THOURE**

(Intervention en Wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Aïssatou MBODJ.

**MADAME AISSATOU MBODJ**

(Intervention en Wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Abdou Sané.

**MONSIEUR ABDOU SANE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Tout de suite, j'ai entendu une de nos collègues s'inspirer de Nietzsche mais, attention ! Si vous avez vraiment lu Nietzsche, ce n'est pas une référence parce que ce que vous dites là, par rapport à Nietzsche, c'est ce qui a débouché sur ce qu'on appelle le surhomme. Le surhomme est ainsi par les... **(Inaudible)**... plus que le voyageur et son ombre. Donc, c'est quelqu'un qui ne vit que de délires et Dieu seul sait dans quelles conditions il est mort. Donc, c'est une mauvaise référence et la signature que vous avez prise c'est dans ce cadre parce que c'est à partir de là qu'il a dit que lui il est le surhomme, il a tué Dieu et il l'a remplacé. Donc Imam MBAYE, changez d'amis parce que là c'est un discours de mécréant.

L'autre élément, Monsieur le Ministre d'Etat, en réalité on vous embarrasse parce que le texte pour lequel vous êtes là ne fait plus de débats, mais effectivement c'est une tribune et cela se comprend parce que le débat est public.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez vu que tous ceux qui interviennent pour la troisième fois ici au micro, en commission, vous ne les avez pas vu. C'est l'inconvénient des plénières parce qu'il y a un autre public et on pense que c'est déjà l'occasion de faire de la campagne parce qu'on doute de soi, parce qu'on est conscient de ce qu'on ne peut pas faire et on pense qu'il faut donner l'impression d'être une victime de l'Assemblée et donc profiter du fait que c'est un débat public pour donner l'impression d'être ce que l'on n'est pas. Mais en réalité, pendant la commission, puisque c'était à huis clos il n'y avait pas d'enjeux par rapport à l'opinion publique, personne parmi ces gens n'était là.

Le troisième élément sur lequel je veux insister, c'est le problème de la paix, celle-ci c'est dans le comportement de l'individu et il faut qu'il soit sincère, pas dans l'hypocrisie. Vous ne verrez pas sur terre quelqu'un vous dire qu'il n'aime pas la paix. Tout le monde le dit mais c'est dans la manière d'être de l'individu qu'on le vérifie, la sincérité oui ou non de l'adhésion à cette paix. Aujourd'hui, qu'est-ce qui s'est passé ? Dans des moments aussi solennels que le 31 décembre, à l'occasion du discours à la Nation, lorsqu'on a demandé aux uns et aux autres d'apprécier le message du Président de la République, on a dit « non » ; au lieu d'apprécier ce qu'il a dit, on a plutôt dit ce qu'il n'a pas dit. Ils ont dit « Oui, il devait se prononcer sur les événements tragiques de Kédougou » parce qu'on voulait le sensationnel alors qu'un homme de paix ne doit même pas encourager le réveil brutal d'un certain nombre de souvenirs qui sont très sensibles. Mais on a voulu encourager plus ou moins le Président de la République à faire des discours sur des questions que, eux, ils considèrent comme étant des questions opportunes parce que c'est dans la sensation qu'ils pensent pouvoir s'émanciper et donc s'imposer. C'est pourquoi je dis que je doute fort de la sincérité qui sous-tend cette demande solennelle de rencontres avec les gens au nom de la paix. Tout le monde souhaite la paix, et Abdoulaye WADE, je crois que personne n'est plus militant de la paix que lui. La preuve sur le plan international, il a eu plusieurs couronnements pour des questions relatives à la paix.

Ensuite, par rapport à l'ouverture ! Mais, n'oubliez pas que même dans son Gouvernement, il y a des partis autres que le PDS. Et, on pense que tant que les partis sont à côté d'Abdoulaye WADE, ils ne comptent pas. Eux, ils font allusion aux partis qui insultent ou bien qui défient le Président, ce qu'ils appellent ouverture, mais l'ouverture est déjà là. Dans le Gouvernement si vous prenez l'architecture actuelle des institutions, combien de personnes qui ne sont pas alliées d'Abdoulaye WADE sont responsabilisées à tout point de vue. Maintenant, vous dites que dans la tradition sénégalaise on négocie dans les valeurs tirées du tréfonds de notre histoire, on est très bien éduqué, on est poli, on sait reconnaître l'autre, on sait être tolérant vis-à-vis de l'autre surtout quand cet autre est plus âgé que nous tous. Maintenant, si vous devez protéger ceux-là qui prônent l'injure comme mode d'existence ou pour devenir un héros, vous les encouragez. Je crois que c'est un peu de la fumisterie et le premier courage ce sera aussi de dire la vérité à ceux-là qui empêchent tout dialogue de pouvoir se faire dans l'anarchie et de dire carrément qu'il faut aussi un certain nombre de dispositions à savoir la courtoisie, le respect de l'autre, la tolérance. Mais, ce n'est pas par des discours du genre injures ou insolences qu'on va obliger le Président de la République à discuter sous prétexte d'une recherche de paix avec tout le monde sans faire quand même preuve de discernement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Doudou WADE.

### **MONSIEUR DOUDOU WADE**

**(Début Intervention en Wolof)...**

Dans le cadre d'une majorité et d'une minorité qui se respecte et qui est respectable. Imam, nous sommes en phase avec toi. C'est la 17<sup>e</sup> fois que le Président appelle... **(Passage en Wolof)**...Le sens de nos responsabilités en opposition... **(Passage en Wolof)**.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

C'était le dernier orateur.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

**MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Monsieur le Président, je vous remercie mais, je n'ai rien à dire.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Ministre d'Etat.

Nous passons à l'examen de l'article unique du texte de loi. Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

**MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

On adopte d'abord l'amendement du Gouvernement ensuite on en vient à l'article unique amendé.

**Amendement** : « Toutefois au cas où le nombre de conseillers est impair, il est alors augmenté d'une unité pour déterminer avec exactitude la liste des suppléants. »

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je lis la procédure pour les amendements.

« Dans la discussion des contre-projets et des amendements, seuls peuvent intervenir l'un des signataires, un orateur d'opinion contraire, le Président et le rapporteur de la commission saisie au fond et le Ministre intéressé sans préjudice des dispositions de l'article 71. » Donc, pour l'amendement du Gouvernement, c'est déjà lu. Y a-t-il un orateur d'opinion contraire ?

Si ! Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE, vous avez la parole,

**MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Honorables Députés,

Je vais être très bref pour dire simplement que pour toutes les raisons que nous avons évoquées tantôt, nous ne pouvons pas du tout accepter aussi bien l'amendement que la loi en tant que telle pour deux raisons simples. Je pense que la compétition électorale, elle est là pour tout le monde et absolument personne ne peut préjuger avant d'y aller. Il faudrait que la compétition reste la compétition et que les acteurs soient tous sur le même pied d'égalité, mais je n'en ai pas l'impression avec cette loi et les amendements qui sont apportés sur ce cas de figure.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Le Président de la Commission ?

Monsieur le Ministre ?

Donc, je mets aux voix l'amendement à l'article L193.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est adopté.

Je signale qu'il y a un autre amendement à l'article L193 déposé par notre collègue Joseph NDONG.

Vous avez la parole pour donner lecture de l'amendement.

### **MONSIEUR JOSEPH NDONG**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je peux me dispenser peut-être d'expliquer dans les détails puisque certains de mes collègues l'ont fait tout à l'heure, il s'agit du problème de certains conseillers qui sont élus par un parti, ou par une coalition et quand ils sont élus, quelques temps après ils démissionnent, adhèrent à un autre parti politique et ils continuent d'être conseillers, parfois même il s'agit de maires qui, sous une autre bannière, dirigent maintenant un Conseil Municipal ou alors de PCR ou de conseillers régionaux pour diriger les conseils en question. Mon

amendement donc consiste à demander que tout conseiller qui démissionne de son parti, en cours de mandat est déchu de ce mandat. La vacance ainsi produite est pourvue conformément à l'article 193 alinéa 3. Il s'agit ici, dans un premier temps, du Conseiller Régional. Le même amendement est fait pour le Conseiller Municipal et le même amendement pour le Conseiller Rural.

Voilà, Monsieur le Président ce que je voulais dire.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Un orateur d'opinion contraire ?

Samba Diouldé THIAM, vous avez la parole.

### **MONSIEUR SAMBA DIOULDE THIAM**

Monsieur le Président, je considère que l'amendement de notre collègue Joseph NDONG relève de l'improvisation politique surtout qu'il s'agit d'une question extrêmement importante qui doit renvoyer à un examen à fond. Pour régler cette question, s'agissant des élus nationaux, les députés et les sénateurs, je crois qu'on a modifié la Constitution. Je ne comprends pas que, pour une question politique aussi importante, je ne sois pas informé d'une telle initiative ni le groupe auquel j'appartiens d'ailleurs. Pour ces raisons-là, je considère qu'il faut renvoyer son amendement pour que cette question fasse l'objet d'un examen politique plus sérieux.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Le président de la Commission ?

### **MONSIEUR ALY LÔ**

J'ai bien compris l'esprit dans lequel notre collègue a posé la question, mais pour une question si importante, j'aurai souhaité Monsieur le Président que la Commission technique puisse en discuter à fond et, pour cette raison, je demande bien entendu l'avis du Gouvernement.

Toutefois, je pense que cette question devrait être discutée en commission technique.

Je vous remercie.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Monsieur le Ministre d'Etat ?

**MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je pense que le souci qui anime l'honorable député Joseph NDONG est un souci de cohérence, d'harmonie dans le fonctionnement des collectivités locales mais, le Gouvernement à ce stade émet des réserves.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je mets aux voix l'amendement de notre collègue.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est rejeté.

Il y a le même amendement pour l'article 226.

A l'article 226, il y a l'amendement du Gouvernement d'abord.

Monsieur le Rapporteur, pouvez-vous lire l'amendement du Gouvernement ?

**MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

« Toutefois, au cas où le nombre de conseillers à élire est impair, il est alors augmenté d'une unité pour déterminer avec exactitude la liste des suppléants ».

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Est-ce qu'il y a une opinion contraire ?

Il n'y en a pas.

Le Président de la Commission ?

Monsieur le Rapporteur ?

Monsieur le Ministre ?

Donc, je mets aux voix l'amendement des articles 226 et 245.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Les amendements aux articles 226 et 245 sont adoptés.

Je reviens aux amendements pour les mêmes articles de notre collègue. C'est le même texte que tout à l'heure.

Monsieur Joseph NDONG, vous avez la parole.

## **MONSIEUR JOSEPH NDONG**

Monsieur le Président, je reprends la parole. Il s'agit maintenant du conseiller municipal. J'ai maintenu cela parce que je pense qu'il faut que chacun assume ses responsabilités. Je crois que le Président de la Commission, comme les autres ont pris leurs responsabilités. On marque cela et j'espère que nous aurons maintenant la cohérence, enfin nous suivrons notre logique et nous reviendrons sur ce texte-là pour l'amender, si ce n'est pas adopté à nouveau dans notre texte de loi.

Je vous remercie.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Un orateur d'opinion contraire ?

Le Président Doudou Wade.

## **MONSIEUR DOUDOU WADE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Très chers Collègues,

Je remercie et je respecte la position de notre collègue Joseph Ndong et le sens de ses responsabilités, après avoir constaté un problème effectivement qui est là et sur lequel d'ailleurs nous avons vu un parti politique, qui n'est pas allé aux élections et qui a dirigé une mairie. C'est vrai, mais on veut pousser la réflexion pour dire encore aux autres collègues que la liberté, dans nos groupes, de faire des propositions d'amendements ou de prendre des positions, la voilà. Mais le groupe que je représente pense qu'il est bon pour cette question qu'on l'envoie pour une étude ultérieure.

Il est vrai qu'il ya des problèmes ; c'est dire encore que les gens parfois pensent que nous nous concertons pour d'autres choses, mais nous donnons la liberté à tout un chacun.

Et aujourd'hui, je pense pouvoir demander, de ma position de Président de Groupe, très gentiment à mon collègue Joseph Ndong que l'on renvoie ce débat sur le plan interne pour pouvoir en discuter et sortir effectivement une idée assez géniale pour pouvoir définitivement régler ce problème.

Je vous remercie, très cher collègue, de votre compréhension.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Acceptez-vous de retirer votre amendement, cher collègue ?

Donc l'amendement est retiré.

Je mets aux voix l'article unique amendé.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

L'article unique amendé est adopté.

Notre collègue Mously DIAKHATE a demandé d'user de son droit de réponse.

Vous avez la parole.

### **MADAME MOUSLY DIAKHATE**

(Intervention en Wolof).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie. L'incident est clos.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, féliciter chacun d'entre vous pour cette première séance de l'année 2009, pour la qualité des débats, la sérénité et le calme avec lequel les débats ont été menés, surtout l'engagement avec lequel chacun s'est exprimé, a donné son point de vue. Je pense que nous sommes partis, si nous continuons comme cela, dans le respect mutuel à engager des débats sereins, utiles pour l'ensemble des Sénégalais. Je crois que ce qui s'est passé aujourd'hui est à louer ; c'est un débat de qualité à mon avis, chacun a pu s'exprimer et donner son point de vue. J'aimerais qu'à l'avenir nous continuions comme cela en nous respectant mutuellement et en restant serein dans la conduite de nos débats.

Monsieur le Ministre d'Etat, je saisis l'occasion aussi pour vous féliciter. Nos collègues ont adopté comme vous le voyez le projet de loi du Gouvernement. Et, je voudrais aussi saisir l'occasion pour vous féliciter, à la suite de mes collègues pour vos qualités, pour ceux qui vous connaissent, d'homme généreux, engagé, fidèle surtout en amitié et dans ses engagements, qui sait faire preuve d'une très grande disponibilité pour tous ceux qui vous connaissent, d'une très grande générosité, mais un homme d'Etat, qui, quand il faut être ferme, sait l'être, quand il faut faire respecter l'ordre, sait prendre ses responsabilités. Au début de votre magistère, tout le monde a salué la souplesse avec laquelle vous avez géré les devants des manifestations.

Toutes les manifestations étaient pratiquement automatiquement autorisées. Et quand, à des moments précis de l'histoire de notre pays, et des situations comme celles que nous avons vécues dans la dernière période, vous avez senti que réellement l'ordre public a été menacé, vous avez pris vos responsabilités. C'est cela un homme d'Etat, être souple quand il le faut, être ferme quand il le faut. En tout cas, nous vous soutenons dans l'action que vous menez auprès du Président de la République avec intelligence, ferme quand il le faut et souple quand c'est nécessaire. Je vous félicite à la suite de l'ensemble de mes collègues pour l'adoption de ce texte, un texte qui est très sensible, sur lequel tout le monde attendait que l'Assemblée soit en ébullition et fort heureusement, le débat était serein, calme et chacun a pu s'exprimer. Encore une fois, chers collègues, je vous remercie.

-4-

### **Fin de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de laisser à la Conférence des Présidents le soin de fixer le calendrier de nos prochains travaux.

Y a-t-il des observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.